

CHUTES DE NEIGE À TIZI-OUZOU



TENSION SUR LE GAZ BUTANE

page 9

MÉTRO D'ALGER



ARRÊT PARTIEL DU TRAFIC HIER

page 24

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1485 Mercredi 1^{er} février 2012 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

LE MONDE DE LA PRESSE EN DEUIL



Mohamed Zaaf n'est plus

page 24

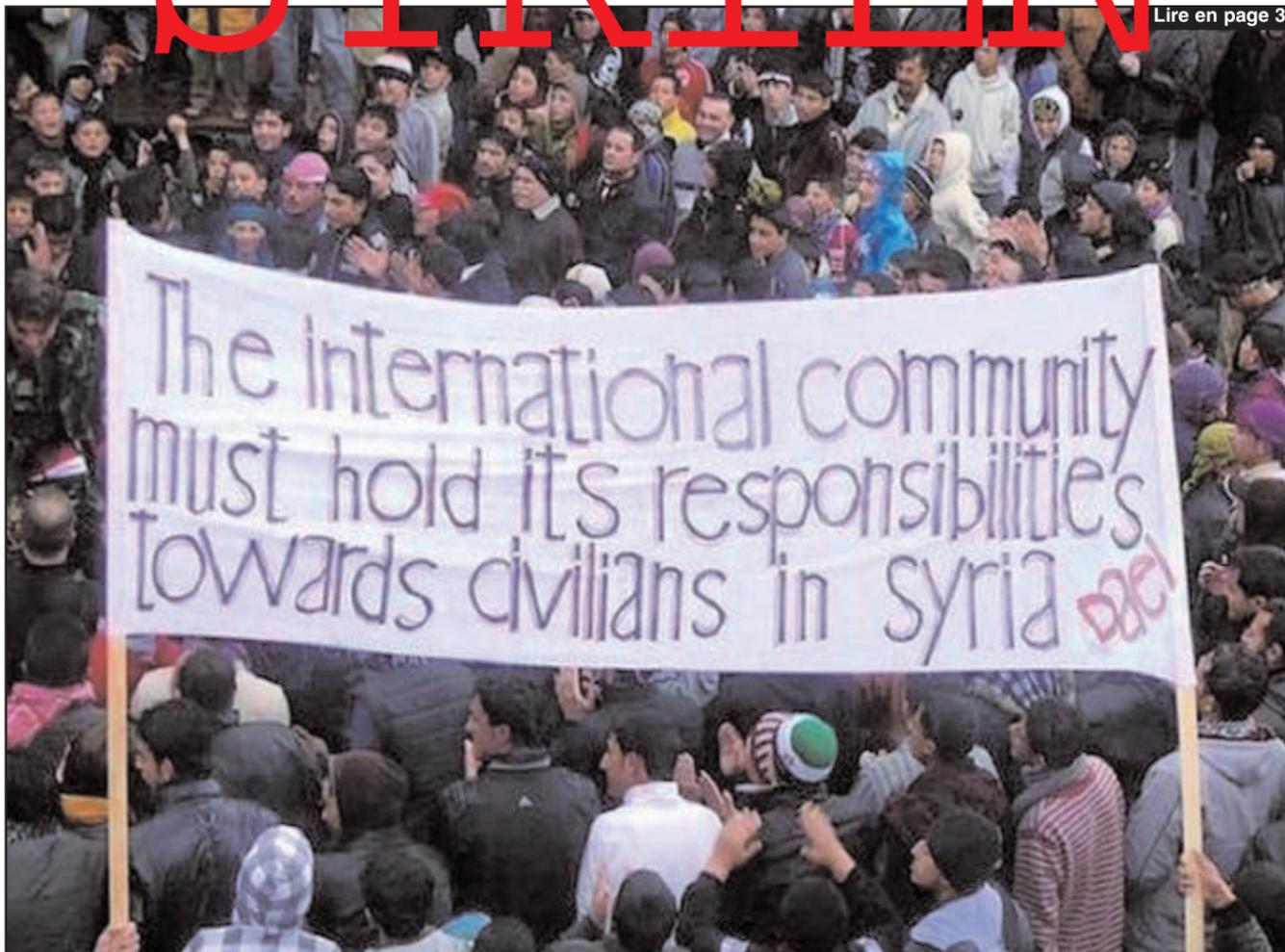
LES VIOLENCES SE POURSUIVENT ET LES SOLUTIONS S'ÉLOIGNENT

DÉTERMINATION ET RÉPARTITION DES SIÈGES AU PARLEMENT

LE CASSE-TÊTE

SYRIEN

Lire en page 3



Ould Kablia : "Ça dépendra de la densité démographique"

Lire en page 5

LÉGISLATIVES 2012

Petite sociologie des nouveaux partis

● Qui sont ces nouveaux partis qui s'apprêtent à voir le jour ? Connaissons-nous du moins leurs fondateurs, d'où viennent-ils, quel est leur âge ? Ont-ils un passé politique ? Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre avec précision au regard des informations dont nous disposons actuellement.

Lire en page 5

RÔLE DE LA JUSTICE DANS LES PROCHAINES LÉGISLATIVES



Divergence des points de vue des partis

Lire en page 5



IMPORTATIONS EN 2011

Hausse de la facture alimentaire

Page 6



3.000

quintaux d'agrumes ont été produits dans la wilaya de Biskra, au titre de la saison agricole en cours, a indiqué la Direction des services agricoles (DSA).

120.000

nuitées d'hôtel ont été libérées par les organisateurs des JO de Londres et seront remises à la vente publique, a indiqué dimanche le comité d'organisation des Jeux Olympiques (LOCOG).

427

logements de type location-vente réalisés par l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL) dans la commune de Bir El-Djir (Oran) ont été attribués dimanche.

Le tramway Bananiers-Ruisseau pour mai

La mise en service non commerciale du tramway sur l'axe reliant la cité des Bananiers au Ruisseau sera lancée en mars prochain, a déclaré lundi à Alger le ministre des Transports, M. Amar Tou. «L'étape des essais techniques du tramway d'Alger, à savoir la mise en service non commerciale qui précède la mise en exploitation commerciale, sera lancée en mars prochain sur l'axe reliant la cité des Bananiers au Ruisseau», a précisé le ministre lors d'une cérémonie de distinction de chauffeurs de bus organisée par l'Entreprise des transports urbains et suburbains d'Alger (ETUSA). «La formation de la deuxième promotion de conducteurs de tramway (près de 120 conducteurs) devant



travailler sur le nouvel axe débutera aujourd'hui», a-t-il indiqué, rappelant que «la première promotion de conducteurs travaille actuellement sur

l'axe reliant Bordj El-Kiffan à la cité des Bananiers».

Dans ce cadre, M. Tou a salué l'ETUSA qui a «surpassé la crise qui remonte à trois ans où elle était menacée de dissolution» et ce, «à la faveur de la décision prise par les pouvoirs publics concernant son assainissement financier, son financement adéquat et son appui au transport urbain tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la capitale», a-t-il dit.

Il a, en outre, annoncé «un projet consistant à doter l'ETUSA de 300 nouveaux bus pour renforcer les moyens de transport urbain à Alger et s'adapter aux développements du secteur, notamment avec le lancement du tramway et du métro».

Il crée une nouvelle monnaie pour remplacer l'euro



Créer une nouvelle monnaie pour s'affranchir de l'euro, voici le défi de Jean-François Marques et deux de ses amis. Nommée Occitan, cette nouvelle monnaie locale doit contrer la crise

de l'euro. On peut dire de Jean-François Marques qu'il est un militant utopiste. Ce «bistrotier» de 46 ans a créé une nouvelle monnaie : l'occitan. Aussi éditeur du mensuel gratuit «blablablah» publié à Pézenas (dans l'Hérault), il considère sa création comme un acte militant et de solidarité pour s'affranchir de l'euro. Ce «Vert militant» bat cette monnaie depuis deux ans alors qu'il était président des commerçants piscénois. Son idée originale ? «Promouvoir le marché bio» et «favoriser l'économie locale», relaie le site internet de La Dépêche. S'affranchir du pouvoir des banques, voilà l'objectif de ce quarantenaire. Il faut dire que Jean-François Marques connaît le milieu de l'argent. Originaire de Saint-Nazaire, il passe par Londres puis par New York où il reste pendant huit ans en s'enrichissant dans le marché de l'immobilier. «L'argent, c'est comme la vigne dans un écosystème. Si un plant tombe malade, c'est toute la vigne qui meurt», déclare-t-il. Assurant qu'actuellement, la valeur de l'argent est totalement virtuelle et qu'elle est «la clef de nos emmerdes», il imagine alors un projet pour s'affranchir l'euro : «Il faudrait une monnaie pour spéculer, une autre pour échanger et une troisième juste pour la nourriture.»

4,2 tonnes de lait en poudre retirées du marché à Naâma



Une quantité de 4,2 tonnes de lait en poudre entier de marque Leco-lait contenant des bactéries nuisibles à la santé a été retirée du marché à Naâma par les services de contrôle de la qualité relevant de la Direction du commerce de la wilaya. L'opération menée par les agents de contrôle de la qualité et de la répression des fraudes, en coordination avec les bureaux communaux d'hygiène, a permis le retrait des étalages des points de vente de 8.436 boîtes de 500 gr de cette marque de lait en poudre, à tra-

vers les 12 communes de la wilaya, a précisé M. Mustapha Boughars, responsable de contrôle de la qualité à la DC.

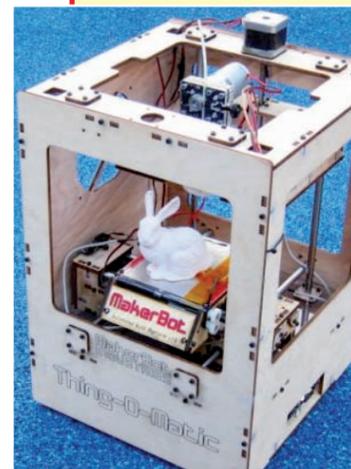
Cette opération intervient après une annonce du ministère du Commerce faisant état de la détection de bactéries (staphylocoque S.aureus et Clostridium) dans cette marque de lait en poudre, et sur la base des résultats des analyses microbiologiques menées par le laboratoire de contrôle de la qualité et de la répression des fraudes de Naâma sur des échantillons de ce lait.

Une caisse de solidarité pour les victimes d'accidents en mer ?

Les professionnels de la pêche ont sollicité les pouvoirs publics pour la mise en place d'une «caisse de solidarité» destinée à prendre en charge les familles de marins victimes d'accidents en mer, a indiqué le président de la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture, M. Mohamed Larbi Yahiouche. L'idée de créer cette caisse est venue après l'accident tragique survenu fin décembre dernier à l'ouest des côtes de Ténès, dans la wilaya de Chlef (190 km à l'ouest d'Alger), qui a entraîné le naufrage du chalutier El-Khalil, et la mort de cinq marins, alors que

trois autres, tous des frères, sont toujours portés disparus par les services des gardes-côtes. «Cet accident peut se reproduire car la pêche est un métier à risques. J'ai vu les enfants de ces camarades et c'est là où l'idée m'est venue de créer cette caisse de solidarité pour les prendre en charge», a confié M. Yahiouche à des journalistes en marge d'une session ordinaire du conseil national de la chambre. Selon M. Yahiouche, cette caisse sera alimentée par les cotisations des professionnels, mais aura besoin d'un cadrage juridique que l'Etat doit lui accorder.

Les imprimantes 3D vont-elles sauver le monde ?



La question a l'air hautement fantaisiste comme, mais semble pourtant être la conviction de The Pirate Bay, qui a lancé la semaine dernière sa nouvelle rubrique «physibles» avec un manifeste plutôt ambitieux. Mais avant tout, rappelons pour les deux du fond

qui ne suivent pas que «imprimante 3D» désigne un type d'appareils capable de créer des objets à partir de fichiers d'ordinateurs. En clair, c'est comme une imprimante classique à part qu'à la place du papier vous mettez généralement une sorte de plastique, de métal ou de céramique et qu'il en sort un objet en trois dimensions, comme une figurine par exemple. A priori, on se dit que ça ne peut pas révolutionner grand chose à part le marché des jouets de luxe, mais on peut faire beaucoup plus avec ces imprimantes de plus en plus sophistiquées et de plus en plus abordables.

Session de formation sur "la justice administrative"

Le ministère de la Justice a lancé dimanche une session de formation sur «la justice administrative», indique lundi un communiqué du ministère. Cette session est axée autour de plusieurs thèmes liés à la justice administra-

tive, notamment les compétences des juridictions administratives, les procédures d'action en justice devant les juridictions administratives et les référés administratifs d'urgence, précise la même source.



Daho Ould Kablia :

«Le gouvernement se prononcera sur une augmentation du nombre de sièges à l'Assemblée populaire nationale avant la convocation du corps électoral en prévision des prochaines législatives. Actuellement, l'APN compte 389 sièges, un nombre appelé à être revu à la hausse pour se mettre en adéquation avec le nombre d'électeurs. Le nombre de nouveaux électeurs en Algérie est de près de quatre millions. Le nombre de sièges à l'APN devra ainsi augmenter dans une proportion entre 50 et 60 sièges, suivant le paramètre d'un siège pour 80.000 habitants.»



LES VIOLENCES SE POURSUIVENT ET LES SOLUTIONS S'ÉLOIGNENT

Le casse-tête syrien

La Syrie semble plonger dans une confusion telle que ni les Nations unies, ni la Ligue arabe ne semblent en mesure de contenir une situation au demeurant chaotique.



La sonnette d'alarme tirée par la Ligue arabe et les Occidentaux.

PAR MOKRANE CHEBBINE

Le régime de Assad s'accroche au pouvoir contre vents et marées, alors que les violences s'intensifient jour après jour. Si la mission d'observateurs de la Ligue arabe n'a été d'aucun apport dans la résolution de la crise, le veto russe ajourne une solution consensuelle, rendant de la sorte imperceptible une éventuelle sortie de crise.

Du moins dans le court terme. En effet, le Conseil de sécurité de l'Onu devait étudier hier, un projet de résolution qui reprend les grandes lignes d'un plan de la Ligue arabe, lequel document a suscité de vives critiques de la part de Moscou, qui a annoncé son opposition au texte. Il s'agit du troisième projet de résolution sur la Syrie depuis le début des violences le printemps dernier. Le premier a reçu un double veto, russe et chinois. Le second, présenté par la Russie, faisait porter la responsabilité des violences en Syrie aussi bien au pouvoir qu'à l'opposition syrienne, une option rejetée par les pays occidentaux. Cette fois, le plan est élaboré par la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Donc, le SG de l'Onu devait présenter le projet avec le Premier ministre du Qatar, cheikh Hamad ben Jassem Al Thani, devant le Conseil de sécurité. Les ministres

des Affaires étrangères français, britannique et américain vont plaider en sa faveur. "L'appel à l'arrêt de toutes les violences, la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement, le retrait des forces armées des villes syriennes et enfin le transfert des pouvoirs de Bachar Al Assad à son vice-président" avant l'ouverture de négociations avec l'opposition, telles sont les grandes lignes de ce plan. Le vice-président, sera chargé de former un gouvernement d'union nationale et de préparer des "élections transparentes et démocratiques", sous supervision internationale et de la Ligue arabe.

Disposant, au même titre également que Pékin, d'un droit de veto et d'un siège permanent au Conseil de sécurité, La Russie exclut toute négociation de ce texte jugé "inacceptable". Réaffirmant son opposition à une telle résolution, Moscou a proposé d'accueillir sur son sol des négociations entre les autorités syriennes et l'opposition. Moscou et Pékin avaient déjà mis leur veto en octobre dernier à un précédent projet de résolution proposé en octobre par les Occidentaux, qui contenait "un schéma inacceptable de règlement". Ce nouveau plan intervient après la décision de la Ligue arabe de suspendre le travail des observateurs en Syrie suite à la récente recrudescence des violences dans le pays. Les affrontements opposant protestataires et armée régulière ont fait une

centaine de victimes au cours de ces dernières vingt-quatre heures en Syrie, selon des médias se référant à l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), basé à Londres. Selon les défenseurs des droits de l'homme, on dénombre au moins 55 civils parmi les morts, 40 personnes ayant péri à Homs (Centre), neuf autres à Deraa (Sud), cinq dans la banlieue de la capitale syrienne

et une à Idleb (Nord-Ouest). 25 soldats, 10 déserteurs et six policiers complètent le bilan des victimes. Selon les estimations des Nations unies, la confrontation entre forces gouvernementales et protestataires a déjà fait plus de 5.000 morts. Pour sa part, Damas affirme que le pays est en proie à des bandes armées financées depuis l'étranger.

M. C.

SOUS LA PLUME

Assad, un Néron syrien

PAR SORAYA HAKIM

Des milliers de Syriens sont tués. Comment l'humanité peut-elle se taire devant un tel drame humain ? Depuis neuf mois, ce Néron arabe exerce sa folie meurtrière sur son peuple sans que personne ne bouge. La Ligue arabe qui a tenté de s'impliquer n'a pu résoudre un quelconque problème. La mission d'observateurs envoyée en Syrie pour mettre en place un plan de sortie de crise s'en

est retournée bredouille, ridiculisée par un Bachar Al Assad qui a continué de réprimer à son nez et à sa barbe. Mais la détermination du peuple syrien malgré les milliers de morts ne faiblit pas son unique slogan :

« La détermination du peuple syrien malgré les milliers de morts ne faiblit pas, son unique slogan : la chute du régime en dépit de l'inaction du Conseil de sécurité devant la Russie et la Chine. »

la chute du régime en dépit de l'inaction du Conseil de sécurité devant la Russie et la Chine. Alors si les pays occidentaux font preuve d'atermoiements, qui sauvera les Syriens portés par leurs revendications pacifiques avec pour seules armes leurs voix, banderoles et leurs téléphones portables pour filmer les horreurs du pouvoir syrien ? En retour, ils n'ont eu pour toutes réponses que le crépitement des armes. Le Conseil de sécurité et la Ligue arabe doivent agir pour mettre fin à la répression en Syrie et trouver d'autres

moyens que les sanctions économiques brandies par l'UE que de toute façon, la Syrie arrive à contourner. Damas, et ce n'est un secret pour personne, bénéficie de relais importants en Europe à travers lesquels le régime parvient à limiter les effets des sanctions.

La communauté internationale doit bouger même sans l'aval de la Chine et de la Russie. On se souvient de l'inva-

sion de l'Irak par l'ancien président des Etats-Unis, Georges W Bush, sans l'aval de la communauté internationale qui n'avait pas bronché, pour des motifs qui se sont avérés faux. Mais aujourd'hui qui oserait crier au

scandale pour se lancer au secours d'un peuple en danger d'extermination ? La Ligue arabe et le Conseil de sécurité vont encore voter un énième texte qui sera une énième fois rejeté par la Russie et la Chine qui continueront de faire de la résistance au motif du sacrosaint principe de non ingérence. En attendant, le sort des Syriens se fait sur le dos des tractations diplomatiques qui réclament la chute du président et de son régime tortionnaire.

S.H.

Ban Ki-moon appelle Al-Assad à prendre des «mesures audacieuses»

Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, en visite en Jordanie, a estimé que le président syrien Bachar Al-Assad "peut encore prendre des mesures décisives et audacieuses" en vue de régler la crise qui secoue son pays depuis dix mois. Qualifiant la violence en Syrie de "menace pour la paix régionale et internationale", M. Ban a, lors d'une conférence de presse conjointe avec le chef de la diplomatie jordanienne, Nasser Jawdeh après leur entretien, affirmé à Amman qu'"il y a eu des violations sérieuses des droits de l'Homme", en Syrie. Selon lui, il n'est pas trop tard pour le président syrien. "Le président Al-Assad peut encore prendre des mesures décisives et audacieuses".

En outre, M. Ban a appelé le Conseil de sécurité à agir "de manière cohérente en reflé-

tant les souhaits de la communauté internationale" ainsi que ceux "du peuple syrien qui aspire à la liberté". "J'espère que la réunion du Conseil de sécurité portera rapidement ses fruits et que le Conseil satisfera aux attentes de la communauté internationale", a dit le secrétaire général onusien.

Le texte de résolution, soutenu notamment par la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et plusieurs pays arabes, prévoit la fin des violences et le transfert des pouvoirs du président Al-Assad à son vice-président avant l'ouverture de négociations avec l'opposition et la formation d'un gouvernement d'union. Mais la Russie a réaffirmé son opposition jugeant ce texte "inacceptable" et prônant des négociations informelles entre les parties en conflit.

M. C.

ABDELHAMID MEHRI INHUMÉ HIER AU MILIEU
D'UNE GRANDE FOULE

Le dernier adieu

Une foule immense était présente, hier, au cimetière de Sidi Yahia pour accompagner Abdelhamid Mehri à sa dernière demeure. Décédé lundi à l'âge de 85 ans, la disparition de cette figure emblématique de l'Histoire de l'Algérie a attristé toute la classe politique nationale qui déplore la mort d'un "authentique moudjahid de la cause nationale".

PAR LAKHDARI BRAHIM

Figure marquante du Mouvement de libération nationale Abdelhamid Mehri s'est investi, dès son jeune âge, dans le processus de lutte pour l'indépendance de l'Algérie en assumant diverses responsabilités dans les structures du Parti du peuple algérien (PPA) puis du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) avant de rejoindre les rangs du FLN au lendemain du déclenchement de la lutte armée. Ce militant au long cours a notamment exercé au sein du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) les fonctions de ministre des Affaires nord-africaines puis de ministre des Affaires sociales et culturelles. A la proclamation de l'Indépendance, il opta pour un "retrait conjoncturel" de la vie politique avant de se consacrer durant plusieurs années à la diplomatie et à la défense des intérêts de l'Algérie dans les grands forums internationaux. Nommé ambassadeur dans plusieurs pays, puis ministre de l'Information il continua à

militier au sein du FLN avant d'accéder à la direction du secrétariat général de ce parti. Son mandat à la tête du parti (1988-1996) a été, entre autres, caractérisé par le bouleversement politico-médiatique enregistré en Algérie au lendemain des événements du 5 Octobre 1988 et du processus de réformes engagées par le président Chadli Bendjedid. L'arrêt du processus électoral des législatives pluralistes en janvier 1992 visant à sauver "la République du péril intégriste" engendra une situation particulière en Algérie marquée par la violence terroriste et l'isolement quasi total du pays au plan international. Sous la direction de Abdelhamid Mehri, le FLN adopta une position "réconciliatrice" jusqu'à participer au sommet de San't Egidio en Italie consacrant la "condamnation" de l'arrêt du processus électoral. Cette démarche engendra au sein du FLN un courant d'opposition tenace qui réussit à planifier la chute de Mehri à travers ce que les milieux politico-médiatiques qualifièrent de "coup d'État scientifique". Dès lors, Abdelhamid Mehri adopta une posture d'observateur avisé de la scène politique, économique et sociale du pays, exprimant, chaque fois



Feu Abdelhamid Mehri.

que nécessaire, son point de vue sur les grandes questions d'actualité nationale et internationale. Sollicité en sa qualité de personnalité politique nationale, en juin dernier, par l'Instance de consultations sur les réformes politiques, il préconisa des réformes politiques "profondes et véritables" nécessitant, a-t-il soutenu, une large participation des forces politiques du pays, "sans aucune exclusion". Il a, en outre, estimé lors d'un récent colloque à Alger que le système politique algérien "a fait son temps et n'est plus opérationnel", soutenant cependant qu'il existe une possibilité de le réformer ou de le changer à travers "une démarche consensuelle qui n'exclut aucune force politique du pays, y compris le système en place". Dans les condoléances envoyées à la famille du défunt, le président de la République,

Abdelaziz Bouteflika, a souligné que le militant et moudjahid Abdelhamid Mehri, "a voué sa vie entière au service de la patrie et du peuple imprégné qu'il était des valeurs sublimes de liberté, de justice et de souveraineté à une époque marquée par un colonialisme féroce." "Abdelhamid Mehri nous a quittés mais son souvenir restera à jamais dans les cœurs et dans les mémoires. Son militantisme et son patriotisme continueront de guider les générations futures sur la voie de ces valeurs immuables pour lesquelles il a vécu", a affirmé le chef de l'Etat. De son côté, le Premier ministre, Ahmed Ouyahia a souligné que "l'Algérie perd, avec la disparition de Abdelhamid Mehri, un de ses grands piliers" et un nom qui demeurera étroitement lié à toutes les étapes politiques et historiques du pays. **L. B.**

POUR SES INVESTISSEMENTS EN ALGÉRIE

Le patronat français affiche sa sérénité

PAR INES AMROUDE

Le président du Conseil des chefs d'entreprise France-Algérie, Jean-Marie Dauger, a affirmé, hier, que l'Algérie est un marché à "fort potentiel" et sa solidité macroéconomique pourrait permettre aux entreprises françaises d'y investir sereinement. "Le faible niveau d'endettement, les larges réserves de change et une balance commerciale excédentaire sont le signe de la solidité macroéconomique du pays et contribuent à faire de l'Algérie un marché à fort potentiel", a indiqué le représentant du patronat français dans un entretien à l'APS. Pour M. Dauger, le plus important pour toutes les entreprises algériennes ou étrangères, c'est la sécurité, la stabilité juridique, la transparence et la possibilité de pouvoir réaliser des transferts financiers et de créer un climat de confiance propice aux investissements, des conditions qui, selon lui, permettent d'investir sereinement en Algérie.

Commentant la règle des 49/51, mise en place par la loi de finances complémentaire en 2009, il a estimé que c'est le cadre juridique "choisi" par le gouvernement algérien et que les entreprises internationales, et françaises en particulier, s'y adaptent avec leurs partenaires locaux, tout en poursuivant les coopérations technologiques ou la formation.

"Des solutions pragmatiques sont utilisées entre entreprises algériennes et françaises pour s'adapter dans le respect du cadre des règles d'investissement et des marchés publics", a ajouté M. Dauger qui s'était rendu en décembre dernier à Alger à la tête d'une délégation du Medef international. Interrogé sur la lenteur prise dans la matérialisation de grands projets entre l'Algérie et la France, il a estimé que ces dossiers (Renault, Total-Sonatrach, Lafarge) sont des investissements lourds

qui ne peuvent se concrétiser qu'après un long processus de discussion entre les différentes parties. "Les projets des entreprises françaises sont des investissements importants qui témoignent de la volonté de participer au développement économique de l'Algérie, l'un de nos premiers partenaires économiques et le premier sur le continent africain", a affirmé M. Dauger, signalant que si un certain ralentissement est visible en Europe, ce n'est pas le cas des pays émergents qui bénéficient d'une croissance encore souvent supérieure à 4% et qui, a-t-il dit, sont les "marchés de demain".

Il a rappelé que les entreprises françaises investissent en Algérie depuis plusieurs

dizaines d'années. "Près de 450 sociétés sont implantées, filiales de grands groupes et de PME dans tous les secteurs d'activités, employant plus de 30.000 personnes et générant 100.000 emplois indirects, ce qui fait de la France le premier investisseur étranger en Algérie", a-t-il dit. L'ancien Premier ministre français et envoyé spécial du président Sarkozy, Jean-Pierre Raffarin, est attendu mercredi à Alger pour faire avancer la coopération économique entre les deux pays, ainsi que pour relancer certains projets industriels d'importance. A la question de savoir si les perspectives moroses de l'économie européenne ne seraient pas un frein au commerce extérieur de l'Algérie dont le marché est

tributaire du Vieux continent, le responsable du patronat français a signalé que l'Algérie est le troisième partenaire commercial de la France hors OCDE (après la Chine et la Russie). M. Dauger a assuré les partenaires algériens de la facilitation par la France de l'entrée de leurs produits dans la zone euro. "Afin de diversifier ses exportations, l'Algérie peut compter sur l'engagement des entreprises françaises à promouvoir le «made in Algeria» grâce à la coopération technologique et à la formation initiale ou professionnelle au sein des entreprises algériennes", a-t-il indiqué.

Selon lui, la coopération technologique est "significative et progresse chaque année". **I. A.**

SALON HASSI MESSAOUD INDUSTRIES

Forte participation des entreprises étrangères

PAR MASSINISSA BENLAKEHAL

Pour la troisième année consécutive, de nombreuses entreprises françaises prennent part à la quatrième édition du Salon Hassi Messaoud Industries qui a débuté hier dans la wilaya de Ouargla. Cette manifestation, portant sur les équipements et prestations du pétrole et du gaz et qui réunit d'importants opérateurs économiques, locaux et internationaux, spécialisés dans l'industrie pétrolière, se tiendra jusqu'au 3 février. La France, pour sa part, est présente en force avec notamment 51 participants conduits par la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille Provence, a précisé la mission économique française en Algérie, Ubifrance, dans un communiqué.

Les exposants, français sont essentiellement des PME. « Elles illustrent la place importante traditionnelle des PME dans les échanges entre les deux pays »,

souligne Ubifrance, avant d'ajouter que ces entreprises participantes « travaillent surtout dans les secteurs de la fourniture industrielle, de la maintenance industrielle ou pétrolière, et dans les services pour le secteur des hydrocarbures ».

Près de 120 exposants ont pris part à cet événement, dont 63 exposants algériens et 55 exposants étrangers venant de quatre pays, à savoir la France, l'Allemagne, les Etats-Unis et le Maroc. Le nombre de participants à cette nouvelle édition, a-t-on noté, a augmenté par rapport aux précédentes éditions. Les organisateurs espèrent renforcer les partenariats entre les entreprises activant dans le secteur du pétrole et du gaz en invitant, entre autres, les sociétés étrangères intéressées d'entrer dans le marché algérien. « Le concept de salon spécialisé régional est en train de prouver qu'il demeure le moyen idéal pour la mise en valeur des richesses naturelles des régions,

des opportunités d'investissement locales et régionales, des échanges commerciaux, ainsi que la diversification de l'offre technique en direction des opérateurs économiques installés dans les différentes régions du pays », a souligné la semaine dernière, lors d'une conférence de presse, Osmane Slimane, directeur commercial à la Safex. Le taux de satisfaction des entreprises ayant participé à la troisième édition, en 2011, était estimé à 87%, a indiqué, lors de la même conférence, Mme Paule Tourinaire, responsable Salons internationaux à la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence (CCIMP).

En marge de cet événement économique se tiendront également des conférences portant sur diverses thématiques liées principalement au secteur pétrolier et des énergies, a-t-on annoncé.

M. B.

LÉGISLATIVES 2012

Petite sociologie des nouveaux partis

Qui sont ces nouveaux partis qui s'apprêtent à voir le jour ? Connaissons-nous du moins leurs fondateurs, d'où viennent-ils, quel est leur âge ? Ont-ils un passé politique ?

PAR LARBI GRAÏNE

Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre avec précision au regard des informations dont nous disposons actuellement. Pour ne pas trop se perdre dans la foudrille de nouveaux sigles, passons en revue l'échantillon formé par la dizaine de partis qui viennent d'être autorisés par le département d'Ould Kablia à tenir leurs congrès constitutifs. On peut d'ores et déjà dégager plusieurs catégories. Dans l'une d'elles, on peut ranger les dissidents qui ont divorcé avec leurs partis d'origine. Ainsi en est-il du transfuge du RCD, Amara Benjounès, qui crée l'UDR (Union pour la démocratie et la république), de Sofiane Djilali, ancien du PRA, qui lance le FNJS (Front national pour la justice sociale), de Djamel Benabdeslem, ancien SG d'El Islah qui fonde le FAN (Front de l'Algérie nouvelle), d'Abdelaziz Belaid, ancien député du FLN qui crée le FM (Front El Moustakbal), de Hamana Boucharma, ancien

membre du conseil national du RND qui crée le PJ (Parti des jeunes) et de Mohamed Benhamou, ancien du FNA qui lance le PK (Parti El Karama). Tout compte fait, sur 10 partis agréés, six sont issus de dissidence, autant dire la majorité. Pour le reste des partis, ils viennent de divers horizons. Ceux qui viennent du Parlement peuvent former une catégorie à part, à l'exemple de Mustapha Boudina, ancien sénateur du tiers présidentiel qui lance le MCL (Mouvement des citoyens libres). Les nouveaux chefs de parti se recrutent également au niveau de la famille dite révolutionnaire, qui rassemble les ex-organisations de masse du FLN. Dans cette catégorie, figure le chef de la CNEC, Khaled Bounedjma, qui fonde le FNJS (Front national pour la justice sociale). L'autre catégorie réunit les ex-candidats à la présidence de la République. Il s'agit d'une part, d'Abdellah Djaballah, ex-chef de Nahda et d'El Islah, qui fonde le FJD (Front de la justice et du développement -- El Adala) et de l'autre, Mohamed Saïd, ex-militant de Wafa

non agréé et dont le chef, Ahmed Taleb Ibrahim, s'est retiré de la vie politique. Mohamed Saïd fonde le PLJ (Parti de la liberté et la justice). A proprement parler, ces deux derniers cas (Djaballah et Saïd), abstraction faite de leur idéologie respective, sont les plus représentatifs de ce qu'on peut rapprocher avec le concept d'opposition. Si on tente une comparaison avec la situation de 1989 qui a vu la naissance de la première fournée de partis politiques, on peut dire que les leaders qui ont pu émerger à l'époque, pouvaient prétendre à un passé peu ou prou significatif. Du reste, la majeure proportion des partis de l'opposition qui animent aujourd'hui la scène politique, sont issus de la clandestinité où ils s'étaient forgés une identité dans laquelle beaucoup, selon qu'on soit islamiste, berbériste ou



Quel choix pour un électeur plus préoccupé par sa survie.

socialiste, ont pu se reconnaître. Il était important d'affirmer une autonomie par rapport aux centres de décision pour prétendre trouver un ancrage social. Au vu de la liste des partis nouvellement agréés ou en voie de l'être, on chercherait avec peine de retrouver ces critères. L'UDR d'Amara Benjounès ne diffère pas beaucoup de l'organisation de Khaled Bounedjma et Djamel Benabdeslem, est sur la même ligne d'onde que Fethi Rebaï, l'actuel SG de Nahda. Mohamed Benhamou est la copie conforme de Moussa Touati, tandis que Hamana Boucharma ressemble beaucoup au chef actuel du FNA. Pour ce qui est de Sofiane Djilali, c'est peut-être un Boukrouh qui s'ignore.

L. G.

RÔLE DE LA JUSTICE DANS LES PROCHAINES LÉGISLATIVES

Divergence des points de vue des partis

PAR LAKHDARI BRAHIM

Les partis politiques sont divisés sur le rôle de la commission nationale des magistrats pour la supervision des prochaines législatives, les prérogatives de celle-ci n'étant pas fixées par la nouvelle loi électorale adoptée récemment par les deux chambres du Parlement mais prévues dans les textes d'application qui doivent être prochainement promulgués. Selon des opinions recueillies par l'APS, cette divergence se traduit par des positions divisées sur les prérogatives à accorder à cette commission en matière de supervision et de surveillance de l'opération électorale. A ce propos, le Parti des travailleurs (PT) a appelé par la voix de Ramdane Taazibt, membre dirigeant, à associer les représentants des partis et des candidats indépendants à la commission nationale des magistrats pour que ses décisions soient "crédibles et transparentes". M. Taazibt a indiqué que le PT estimait nécessaire d'assurer à cette commission "tous les moyens matériels et humains" afin qu'elle puisse mener à bien sa mission et gérer les dépassements qui pourraient survenir lors de la campagne et de l'opération électorales. Il estime que le mieux serait que cette commission prenne en charge les recours qui lui sont soumis par les partis et les indépendants

avant l'annonce des résultats. Le représentant du PT a appelé le président de la République à prendre des mesures efficaces pour "éviter tout dépassement de nature à perturber ces élections". Le président du Front national algérien (FNA), Moussa Touati, estime quant à lui que "cette commission doit assumer ses responsabilités envers l'électeur et les élus en passant du statut d'observateur à celui de superviseur". M. Touati a ajouté que "la commission est appelée à trancher en toute intégrité les recours des partis et des candidats indépendants", soulignant la nécessité de "confier l'annonce des résultats à la commission nationale des magistrats au lieu du ministère de l'Intérieur". Le porte-parole du Rassemblement national démocratique (RND), Miloud Chorfi a affirmé de son côté que son parti "est pour l'attribution de prérogatives claires à la commission nationale des magistrats qui doit s'élargir aux APW et APC", soulignant que la mission de cette instance "doit aussi accompagner l'opération électorale à partir de la date de convocation du corps électoral jusqu'à l'annonce des résultats". M. Chorfi a indiqué que "les textes d'application qui seront promulgués prochainement définiront les prérogatives de cette commission afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de sa mission et de gérer les éventuels dépasse-

ments". "Le Rassemblement a une confiance totale en la justice algérienne", a-t-il ajouté. Concernant la position du Front de libération nationale (FLN) quant aux prérogatives de la commission nationale des magistrats et son rôle lors des prochaines élections, le chargé de l'information, Aïssa Kassa a affirmé que le FLN "soutient la teneur de la nouvelle loi électorale, adoptée dernièrement par les deux chambres du Parlement". Par ailleurs, le chargé des affaires juridiques du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelkader Abdelaoui, a estimé nécessaire que "la commission nationale des magistrats supervise les différentes étapes de l'opération électorale (révision des listes électorales, campagne électorale et jour du scrutin)". Il a insisté sur l'importance de "la désignation des magistrats par le président de la République au lieu du ministre de la Justice et de l'introduction des recours contre les décisions de la commission devant les juridictions ordinaires et le Conseil d'Etat". De son côté, le chargé de l'information du mouvement Nahda, Mohamed Hadibi, a affirmé la nécessité "de confier la mission de supervision des élections à la commission nationale des magistrats, alors que le ministère de l'Intérieur se charge de réunir les moyens humains et matériels nécessaires à cette commission". Il a en outre souligné la

nécessité que "le Conseil supérieur de la magistrature désigne les magistrats, au lieu du ministère de la Justice, afin de conférer davantage de transparence et de crédibilité à ces législatives". Il a en outre rappelé que les derniers amendements apportés à la loi électorale n'avaient pas défini les prérogatives de cette commission, souhaitant qu'"on puisse remédier à cela, à travers un décret présidentiel définissant clairement sa mission".

L. B.

DÉTERMINATION ET RÉPARTITION DES SIÈGES AU PARLEMENT Ould Kablia : "Ça dépendra de la densité démographique"

La détermination et la répartition du nombre de sièges à l'Assemblée populaire nationale (APN) sont liées "exclusivement" à la densité démographique, a indiqué, hier, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales dans un communiqué. "Pour corriger les erreurs récurrentes de nombreux organes de presse et personnalités politiques, concernant l'augmentation attendue du nombre de sièges à l'APN, qu'ils lient à l'augmentation du nombre d'électeurs", le ministère de l'Intérieur a précisé que "la détermination et la répartition des sièges sont liées, exclusivement, à la densité démographique". En effet, l'ordonnance 97-08 du 6 mars 1997 déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour l'élection du Parlement, énonce que chaque circonscription électorale dispose d'un siège pour chaque tranche de 80.000 habitants avec un siège supplémentaire pour la tranche restante de 40.000 habitants. Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008 a fait apparaître un chiffre de 34.080.030 habitants, soit environ quatre millions de plus que celui du recensement précédent de 1998 qui était de 29.912.853 habitants, "ce qui se traduira par l'accroissement logique du nombre de sièges à l'APN actuellement de 389", ajoute le communiqué. Le nombre d'électeurs inscrits s'est accru, quant à lui, dans des proportions différentes passant de 20.585.683 lors des élections présidentielles de 2009 à 21.186.354, chiffre arrêté au 31 décembre 2011 pour une population globale estimée à 35 millions d'habitants à cette même date, a relevé le ministère de l'Intérieur.

R. N.

LE FRONT DU CHANGEMENT PRÉPARE SON CONGRÈS CONSTITUTIF

Menasra prêt à s'allier avec les «forces du changement»

Le Front du changement est prêt à nouer des alliances avec les partis qui appellent au "changement" et qui œuvrent à l'aboutissement d'une transition démocratique pacifique en Algérie, quelles que soient leurs tendances politiques, a indiqué hier, à Alger, le porte-parole de ce parti (en voie de constitution), Abdelmadjid Menasra. "Nous sommes prêts à nous allier avec les forces du changement mais pas avec les partis au pouvoir qui assument la responsabilité de la situation actuelle", a déclaré Menasra dans une conférence de presse animée après que sa formation politique eût obtenu du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales l'autorisation de tenir son congrès constitutif. Menasra a fait part de la tenue, les 17 et 18 février prochain, du congrès constitutif du Front du changement qui aura lieu au complexe Mohamed-Boudiaf (Alger) avec la participation de "près de 2.000 délégués représentant l'ensemble des wilayas du

pays". Sur le "retard" enregistré, selon lui, dans l'agrément de nouveaux partis, il a accusé les partis de l'Alliance présidentielle d'en être responsables, "en retardant l'échéance de la promulgation de la loi sur les partis".

Evoquant le dossier d'agrément présenté par le Front du changement, Menasra a indiqué que le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales avait émis des "réserves" sur l'appellation du parti et l'identité de certains membres fondateurs. "Nous avons (...) procédé au changement de l'appellation du parti (Front du changement au lieu de Front du changement national) et au remplacement des membres, objet de réserves", conformément à la loi, a-t-il affirmé. Il a précisé, à ce propos, que les membres fondateurs sont d'anciens et actuels parlementaires, dissidents du Mouvement de la société pour la paix (MSP), niant, par la même occasion, l'existence dans la liste (des fondateurs) de

membres dirigeants du FIS dissous. Au sujet du choix du slogan du congrès constitutif de son parti, à savoir "l'Algérie, de la libération au changement", Menasra a expliqué que ce choix se veut un message à la nouvelle génération qui doit prendre la relève, considérant "inadmissible de se prévaloir encore aujourd'hui de la légitimité historique pour gouverner". Abordant les prochaines élections législatives, il a assuré que son parti se prépare en prévision de cette échéance, appelant à "assainir" le fichier électoral pour permettre le déroulement du scrutin dans la transparence. Il a appelé, en outre, les partis à participer à la surveillance "effective" des élections, estimant que la loi organique portant régime électoral "ne garantit pas" la transparence de ces élections. Par ailleurs, Menasra a fait état d'une opération, initiée par son parti, pour la collecte d'"un million de signatures" visant à réclamer un "redressement" des réformes politiques.

L. B.

IMPORTATIONS EN 2011

hausse de la facture alimentaire

La facture alimentaire de l'Algérie, en hausse de plus de 61% en 2011, continue à gonfler les importations algériennes qui ont dépassé les 46 milliards de dollars (mds usd).

PAR RAYAN NASSIM

Les importations de l'Algérie en produits alimentaires ont connu la plus "forte hausse" (+61,03%), passant de 6,05 mds usd en 2010 à plus de 9,75 mds l'année dernière, selon les chiffres du Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis) rapporte l'APS.

A l'exception des viandes qui ont connu une baisse de 4,5% pour un montant de 161 millions, tous les autres groupes ont connu des augmentations relativement importantes, dont notamment celui des "céréales, semoule et farine" avec +102,6%, passant de 1,98 md usd en 2010 à 4,03 mds usd l'année écoulée.

Les importations des groupes "sucres et sucreries" ont enregistré également une hausse de 71,2% à 1,16 md usd, celui des "laits et produits laitiers" (+53,5% à 1,53 md usd), celui du "café et thé" (+35,3% à 331,2 millions usd) et enfin celui des légumes secs (+30,6% à 390,9 millions usd).

Les biens de consommation non alimentaires ont aussi augmenté de près de 24,6% totalisant 7,27 mds usd en 2011 contre 5,83 mds en 2010. La hausse la plus remarquable a été relevée dans les



importations des véhicules de tourisme avec 44,89% passant ainsi de 1,45 md usd à 2,11 mds usd, selon le Cnis.

La facture des médicaments a aussi augmenté de 16,84% passant de 1,67 md usd à 1,95 md usd. D'autres produits du groupe ont enregistré des hausses, il s'agit notamment des pneumatiques (+44,35%), ouvrages en fer ou en acier (+32,71%), et accessoires de véhicules automobiles (28,06%).

Le groupe des biens destinés au fonctionnement de l'outil de production a connu une hausse de 7,03%, totalisant 13,34 mds usd. Il est à relever essentiellement la hausse de 16,3% des importations

des huiles destinées à l'industrie alimentaire, puisque le montant est passé de 597,3 millions usd à 694,6 millions usd, ajoute le Cnis.

Quant aux biens d'équipements, ils ont connu une stabilisation autour de 16 mds usd durant l'année écoulée, précise le centre. Les importations globales de l'Algérie se sont chiffrées à 46,45 mds usd en 2011, contre 40,47 mds en 2010, soit une hausse de 14,78%, alors que ses exportations ont atteint 73,39 mds usd, contre 57,05 mds usd en 2010, en hausse de 28,63%, selon le Cnis.

L'Algérie a réalisé, l'année écoulée, un excédent commercial de plus de 26,93 mil-

liards de dollars (mds usd), contre 16,58 mds usd en 2010, en hausse de 62,46%.

L'amélioration du commerce extérieur de l'Algérie en 2011 s'explique en premier lieu par l'augmentation des exportations des hydrocarbures avec une hausse de 28,30%, grâce à la bonne tenue des prix du brut et à une augmentation de 41% des exportations hors hydrocarbures.

Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel des exportations algériennes à l'étranger avec une part de plus de 97% du volume global des exportations, soit 71,24 mds usd en 2011 contre 55,53 mds usd en 2010, en hausse de 28,30%.

R.N

INVESTISSEMENT DANS LE SUD

L'Andi vulgarise les nouvelles facilités accordées par l'Etat

Des rencontres à travers plusieurs wilayas du pays ont été entamées mardi pour vulgariser le nouveau dispositif de soutien à l'investissement dans les régions du Sud et des Hauts-Plateaux, dont l'objectif est d'éliminer les disparités régionales en matière de développement local.

Ces rencontres, dont la première a commencé aujourd'hui à Tindouf, sont organisées par l'Agence nationale de promotion de l'investissement (ANDI), ont pour objectif la vulgarisation des mesures de soutien aux investissements, notamment, après la décision du Conseil national de l'investissement (CNI), lors de sa 59e session, de mettre en oeuvre le régime des avantages à octroyer aux zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat.

Assurer le développement régional, promouvoir la politique de justice sociale et lutter contre les disparités entre les différentes régions du pays, sont les principaux objectifs de cette politique en matière d'encouragement et d'incitation à l'investissement dans les régions du Sud et des Hauts-Plateaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs mesures ont été prises par les pouvoirs publics afin de dynamiser l'activité économique dans les régions du Sud et des Hauts-Plateaux, basée sur des avantages particuliers à l'investissement et une stratégie de

développement sectoriel, ainsi que la mise en oeuvre, dans le cadre du dispositif de l'ANDI, du régime dérogatoire spécifique à ces régions en matière d'octroi d'avantages à l'investissement.

Ces mesures concernent près de 600 communes, dont les communes relevant des 10 wilayas du Grand Sud, ainsi que des communes situées dans les wilayas des Hauts-Plateaux, a-t-on appris de source proche du dossier auprès de l'ANDI.

Les 10 wilayas du Sud concernées par ces mesures sont Adrar, Biskra, Bechar, El Oued, Ghardaïa, Illizi, Laghouat, Ouargla, Tamanrasset et Tindouf.

L'ensemble des communes des wilayas de Batna, Djelfa, El Bayadh, Khenchela, M'sila, Naâma, Saida, Tébessa et Tiaret sont également concernées par ces mesures d'incitation à l'investissement.

Certaines communes situées dans d'autres wilayas sont également concernées par ce programme: il s'agit des wilayas de Bouira, Bordj Bou Arrèidj, Médéa, Mila, Oum El Bouaghi, Sétif, Sidi Bel Abbès, Souk Ahras, Tlemcen et Tissemsilt.

Le Conseil des ministres du 22 février 2011 avait annoncé plusieurs mesures en faveur de l'économie nationale, autant dans le domaine financier et bancaire que pour l'investissement des entreprises et l'emploi.

Pour les wilayas du Sud et des Hauts

Plateaux, des mesures favorisant les investissements durant la phase de réalisation des projets d'une durée de trois ans, ont été prises, dont l'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement, l'application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital. Il s'agit aussi de la prise en charge par l'Etat des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de projets, de la franchise de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) pour les biens et services non exclus des avantages entrant dans la réalisation et l'exonération de droits de douanes pour les biens importés.

Pour la phase d'exploitation qui s'étale sur une période de 10 ans, le dispositif prévoit notamment l'exonération de l'IBS (impôt sur le bénéfice des sociétés) et sur la TAP (taxe sur les activités professionnelles) et de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement. D'autres avantages additionnels sont consentis pour les wilayas d'Adrar, Illizi, Tamanrasset et Tindouf, notamment une réduction de 50% de l'IRG (impôt sur le revenu global) pour une période de cinq ans.

Les décisions prises pour les 10 wilayas du Sud concernent essentiellement la redevance locative, qui sera de 1 DA

symbolique par mètre carré pendant dix ans, et, au-delà, elle sera de 50% de sa valeur domaniale.

Pour les wilayas du Grand Sud, il y a le paiement symbolique de 1 DA le mètre carré de la redevance domaniale pour 15 ans et un abattement de 50% au-delà de cette période pour les concessions foncières destinées aux projets d'investissements. Pour les nouvelles exploitations agricoles, il est question de paiement de 1 DA à l'hectare pour une période de 10 à 15 ans, et au-delà de cette période, un abattement de 50%. Cette mesure concerne également les communes des wilayas des Hauts-Plateaux.

Les mesures prévoient, pour les projets d'investissements dans le secteur du tourisme, une bonification de 4,5% des taux d'intérêts applicables aux prêts bancaires et une bonification également de 4,5% des taux d'intérêts applicables aux prêts bancaires accordés aux actions de modernisation des établissements touristiques et hôteliers.

Par ailleurs, lorsque les investissements sont situés dans les wilayas des Hauts-Plateaux, il est prévu le paiement de 1 DA le mètre carré de la redevance domaniale pour une période de 10 ans, et un abattement de 50% au-delà de cette période, pour les concessions foncières destinées aux projets d'investissements.

R.N

PROGRAMME ALGÉRO-ALLEMAND DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Le projet lancé à la fin du mois

Un programme de développement économique local sera lancé fin février par le ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement en collaboration avec l'agence allemande de Coopération technique (GIZ), a annoncé lundi le DG de la PME au ministère.

PAR RYAD EL HADI

« Ce programme, financé par la GIZ, contribuera à consolider le rôle des dispositifs d'appui et de soutien aux PME et TPE au niveau local, et à accompagner les porteurs de projets, notamment les jeunes, pour lancer leurs entreprises », a expliqué Ammouri Brahiti lors d'une conférence de présentation du bilan du Programme algéro-allemand de développement économique durable (DEVED).

« Une réunion regroupera prochainement l'ensemble des intervenants dans la promotion de l'emploi et la création des PME pour arrêter les fondamentaux de ce programme », a-t-il ajouté.

Pour sa part, la directrice du programme DEVED, Marita Riedel, a fait savoir que ce programme s'inspirait de la plateforme de recommandations dégagée par la Concertation nationale sur le développement local animée en 2011 par le Conseil national économique et social (CNES).

« Ce programme se base énormément sur la recherche scientifique pour affiner son approche, c'est pour cela que nous collaborons avec plusieurs établissements spécialisés comme le CREAD », a-t-elle ajouté.

S'agissant des activités en Algérie de la GIZ pour 2012, elle a annoncé l'organisation prochainement à Ghardaïa d'un Carrefour des jeunes entrepreneurs établis ou exerçant dans les dix wilayas du Sud du pays.

« Une réunion sera bientôt tenue dans le but de fixer la date d'organisation de cet événement », a-t-elle précisé. Concernant la première édition de ce carrefour organisée cette année à Oran, la représentante résidente de GIZ en Algérie, a affirmé qu'elle avait connu



un franc succès et permis de coacher une cinquantaine de TPE, créées par de jeunes opérateurs, par des experts de cette organisation allemande. Elle a fait savoir, dans ce contexte, que le programme d'action de la GIZ pour l'année 2012 sera basé essentiellement sur les jeunes et l'emploi qui constituent, actuellement, les deux principales priorités de l'Etat Algérien.

L'élaboration d'une Charte pour la PME et d'une étude sur le développement de la micro finance en Algérie ainsi que l'émergence d'une « économie verte » créatrice d'activités et de richesses, figurent également parmi les

objectifs phares arrêtés par la GIZ en 2012.

Intervenant au cours de cette rencontre, un des experts de la GIZ a indiqué qu'un projet pilote sur la micro finance était en cours d'application en collaboration avec trois banques algériennes et serait bientôt élargi à d'autres.

Ce projet vise à développer le savoir-faire des établissements financiers et des banques dans le domaine de la micro finance, considérée comme une condition sine qua non pour le développement et la pérennité des PME et TPE.

R. E.

INDUSTRIE MÉCANIQUE

Projet de création d'un réseau de professionnels

Une rencontre sera organisée à la mi-février à Alger pour étudier la possibilité de créer un réseau regroupant l'ensemble des intervenants dans l'industrie mécanique, a annoncé lundi un responsable du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement.

« Une rencontre sera organisée le 14 ou le 15 février à Alger pour étudier la possibilité de créer un cluster (réseau de professionnel activant dans un même secteur) dans l'industrie mécanique et automobile », a expliqué le DG de la PME, Ammouri Brahiti lors d'une conférence de présentation du bilan du Programme algéro-allemand de développement économique durable (DEVED).

Selon lui, ce rendez-vous s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Etat pour développer et consolider la relation entre les donneurs d'ordres (les grandes entreprises nationales) et les entreprises de sous-traitance dans différents secteurs de l'industrie.

A cet effet, des responsables du ministère animeront mardi à Alger une réunion avec des représentants de l'Union des producteurs et industriels algériens de la mécanique (UPIAM) et ceux du groupe public "Equipag" autour de l'organisation de cette rencontre.

« Il est temps de penser à développer une sous-traitance nationale capable de se substituer à l'importation », a souligné M. Brahiti qui déplore le fait que l'Algérie continue d'importer annuellement "l'équivalent de 10 milliards DA de pièces détachées".

L'expérience de créer des "clusters" sera généralisée à d'autres secteurs comme l'industrie agroalimentaire ou pharmaceutique, a-t-il dit. « Nous avons constaté un manque flagrant de communication entre les différents intervenants dans les secteurs industriels que la création de clusters peut combler », a-t-il ajouté.

SALON INTERNATIONAL DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Trente exposants au RDV d'Alger

Trente exposants, représentant différents laboratoires, prennent part au cinquième salon international de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques en Algérie (SIPHAL 2012) ouvert lundi à Alger.

Le salon permet de « créer un espace d'échange entre les professionnels du secteur pour débattre des problèmes auxquels font face les laboratoires », a déclaré le directeur du salon, Yacine Loubser.

L'exposition sera également une opportunité pour présenter les nouveautés en matière de médicaments, a-t-il affirmé, soulignant que le salon permettra d'« enrichir la culture de la santé publique, à travers les conférences et débats prévus ».

Les communications figurant au programme de cette manifestation traiteront notamment des thèmes axés sur la « présentation des réformes de l'assurance maladie et la politique nationale de remboursement du médicament », « la généralisation du dispositif du médecin traitant », « la substitution, conduite à tenir » et « le rôle de la diététique dans le traitement et la prévention de l'obésité sur les sujets diabétiques de type 2 ».

Seront également abordés à cette occasion des thèmes relatifs à l'« histoire des pharmaciens de la guerre de libération » et « Une Algérie indemne de drogues ». Ce sujet est notamment destiné à sensibiliser contre les drogues.

R. E.

MÊME SI ELLE RESTE DIVISÉE SUR LA GRÈCE

L'Europe adopte un nouveau pacte budgétaire

Les dirigeants européens ont adopté, à l'issue de leur premier sommet de l'année, un nouveau pacte de discipline budgétaire et demandé un accord très rapide pour sauver la Grèce de la faillite, afin de surpasser la crise de la dette qui affecte lourdement l'Europe.

Ce pacte répond à une exigence de la chancelière allemande Angela Merkel qui l'a posé comme condition en échange de la solidarité financière de son pays avec les Etats en difficulté de la zone euro.

L'accord est passé suite à un compromis trouvé entre la Pologne et la France sur la question des formats des sommets de la zone euro. Le traité budgétaire doit encore être formellement signé début mars et s'appliquera dès que 12 pays l'auront ratifié. Après la Grande-Bretagne, la République tchèque est devenue le deuxième pays de l'UE à refuser d'y adhérer lundi soir.

Nombre de pays européens espèrent que ce traité encouragera la Banque centrale européenne à faire davantage à l'avenir pour aider la zone euro face à la crise de la dette et convaincre l'Allemagne de renforcer les moyens du Fonds de secours permanent de la zone euro pour les pays fragiles, le MES, qui a été officiellement mis sur les rails lundi soir et commencera à fonctionner en juillet. « Nous sentons une évolution dans la posi-

tion de l'Allemagne et je suis optimiste », a déclaré le chef du gouvernement italien Mario Monti, car « il est important que la dotation de ce Fonds soit adaptée ». Berlin est sous pression pour accepter une hausse des moyens du mécanisme de 500 à 750 milliards d'euros. La question sera tranchée en mars.

En attendant, les dirigeants européens ont dû se pencher une nouvelle fois sur la situation de la Grèce, engluée dans la récession et sous perfusion financière de l'extérieur.

La question d'une surveillance accrue des décisions du gouvernement grec « se pose » car les réformes promises ne sont pas toutes mises en oeuvre, a déclaré la chancelière allemande Angela Merkel. « Le débat doit porter sur "comment l'Europe peut aider à ce qu'en Grèce les tâches qui ont été données soient effectuées", a-t-elle estimé.

L'enjeu n'est pas mince : il s'agit du déblocage du second plan d'aide au pays d'un montant de 130 milliards d'euros, promis par les Européens en octobre dernier. Cette aide est vitale pour la Grèce qui doit rembourser 14,5 milliards d'euros de prêts le 20 mars, faute de quoi elle sera en cessation de paiements. Mais le pays doit en parallèle boucler des négociations avec ses créanciers privés pour réduire sa dette de 100 milliards

d'euros, condition sine qua non au déblocage de l'aide européenne. Sur ce point, cela avance « dans la bonne direction », a indiqué le président français, qui a lancé un appel du pied à la BCE pour qu'elle accepte aussi une réduction de ses propres créances.

Le Premier ministre grec, Lucas Papademos, a dit tabler sur un accord global d'ici la fin de la semaine, tant avec les banques qu'avec les créanciers publics du pays. Et il se refuse dans l'immédiat à envisager de demander plus que ce qui a été promis à Athènes, malgré la dégradation économique continue de son pays.

Avec une proposition de mise sous tutelle budgétaire de la Grèce peu avant le début du sommet européen, Berlin a suscité en outre une levée de boucliers non seulement en Grèce mais aussi de plusieurs grands pays. Plusieurs dirigeants européens l'ont clairement rejetée lundi. « Il ne peut être question de mettre quel que pays que ce soit sous tutelle », a assuré le président français Nicolas Sarkozy en jugeant l'idée « pas raisonnable, pas démocratique et pas efficace ».

« Vexante », la proposition allemande « n'apporte rien et ne va pas dans le bon sens », a tranché le chancelier social-démocrate autrichien Werner Faymann

R. E.

BATNA

Réalisation d'un centre d'orfèvrerie

Un projet de centre d'orfèvrerie, "premier du genre en Afrique", vient d'être retenu pour la wilaya de Batna, selon le directeur du tourisme et de l'artisanat. Un montant de 10 millions de dinars a été mobilisé pour financer l'étude d'impact de ce projet, conduit sous l'égide du ministère de tutelle, a précisé M. Mansour Abdeslam, soulignant que le terrain d'assiette choisi pour ce projet est situé au centre de Batna, à proximité de la future maison de l'artisanat. Ce futur centre dispensera une formation aux techniques de l'orfèvrerie et favorisera les échanges d'expériences et l'accès aux matières premières, dont les métaux précieux, a ajouté ce responsable selon qui le choix de Batna pour l'implantation du projet a été motivé par "l'importance prise par les activités liées à la bijouterie locale". Un "centre des compétences" sera également implanté à Timgad (35 km de Batna) pour servir, au moyen de divers ateliers, d'espace d'échanges entre les artisans locaux et ceux des autres wilayas du pays, selon M. Abdeslam. Ces deux futures structures dédiées à l'artisanat sont appelées à impulser une nouvelle dynamique à l'artisanat traditionnel dans cette wilaya qui a également bénéficié de projets portant sur la réalisation de deux maisons du tourisme, à Barika et à Arris, a ajouté le même responsable.

CONSTANTINE

316 logements location-vente attribués

Un quota de 316 logements réalisés par l'Agence d'amélioration et de développement du logement (AADL) dans le cadre de la formule location-vente, a été distribué, samedi dernier à Constantine, au cours d'une cérémonie présidée par les autorités locales. Le directeur régional de l'AADL, Farid Loucifi, a précisé que ce quota constitue la dernière partie d'un programme de 3.500 logements lancés en distribution en 2004 dans la nouvelle ville Ali-Mendjeli, dans la commune d'El-Khroub. Ces logements, 158 de type F4 et 158 F3, dotés d'espaces verts et d'aires de jeux, sont raccordés aux différents réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'électricité et de gaz, selon le même responsable qui a rappelé que quelque 500 unités de ce même segment d'habitat avaient été distribuées ces deux dernières années, dont 262 en 2010. Le directeur régional de l'AADL a, par ailleurs, indiqué que les travaux de réalisation de 2.000 logements promotionnels aidés (LPA), sur plus de 14.000 unités inscrites au profit de la wilaya au titre du programme quinquennal 2010-2014, seront lancés "courant 2012".

TEBESSA

Formation pour 333 femmes au foyer

Un nombre de 333 postes de formation sera offert aux femmes au foyer à Tébessa lors de la rentrée de février prochain du secteur de la formation professionnelle, a indiqué la Direction concernée. Ces postes de formation concernent diverses spécialités féminines, à l'exemple de la broderie, la couture, la coiffure pour dames et la pâtisserie. Dispensée dans toutes les infrastructures du secteur, cette formation spécifique est de nature à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des apprenantes, a estimé la même Direction. Une fois en possession de leurs diplômes, ces femmes auront toute latitude d'accéder aux soutiens financiers proposés dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi mis en place par l'Etat, et pourront prétendre à l'attribution de locaux à usage professionnel, a précisé la Direction de la formation et de l'enseignement professionnels. Près de 1.800 personnes sans emploi avaient bénéficié, en 2011, de crédits bonifiés de 40.000 dinars accordés par l'Angem (Agence nationale de gestion du micro crédit) pour la création de micro projets dans les services et l'artisanat, notamment.

APS

TISSEMSILT, SENSIBILISATION SUR LES DANGERS DE LA DROGUE

Une caravane sillonnera 22 communes en 6 mois

C'est à partir de la commune de Khemisti qu'une caravane de sensibilisation sur les dangers de la drogue s'est ébranlée la semaine dernière pour sillonner les communes de la wilaya, a indiqué le président de l'association juvénile de lutte contre les fléaux sociaux et la drogue, initiatrice de cette opération.

PAR BOUZIANE MEHDI

La caravane, organisée en coordination avec la Direction de la jeunesse et des Sports, devra sillonner, a indiqué à l'APS M. M'Hamed Laâlali, les 22 communes de la wilaya en six mois.

La série de véhicules constituant la caravane portait des banderoles prodiguant des conseils et des orientations pour informer les jeunes des dangers des drogues et les moyens de prévention.

Encadrée par des psychologues, des sociologues, des médecins et des cadres de la Direction des Affaires religieuses et des Wakfs, les organisateurs de cette caravane entendent, à travers cette initiative, se rapprocher des élèves des cycles moyen et secondaire, des étudiants du centre universitaire de Tissemsilt et des stagiaires des établissements de formation pour leur prodiguer des conseils et les avertir sur les retombées du fléau de la toxicomanie sur la santé et sur la société. Dans ce contexte, les organisateurs ont programmé de



nombreuses activités de sensibilisation comportant des expositions de photographies dans les places publiques et les établissements de jeunes, ainsi que des rencontres mettant l'accent sur les moyens de prévention du dangereux fléau de la drogue. Selon des psychologues participant à cette caravane, il est question de se concentrer davantage sur l'aspect sensibilisation et éducatif pour lutter contre ce fléau et limiter sa propagation, d'autant

plus que des études récentes confirment que le groupe d'âge entre 15 et 24 ans reste le plus vulnérable, souligne l'APS.

L'éducation familiale contribue de manière significative à la prise de conscience et à la sensibilisation des jeunes sur la gravité de la toxicomanie, selon M. Mohamed Bennani, cadre à la Direction des Affaires religieuses et des Wakfs de la wilaya.

B. M.

BOUIRA, MAISON DE LA CULTURE ALI-ZAAMOUM

Portes ouvertes sur la formation professionnelle



La maison de la culture Ali-Zaamoum de Bouira abrite, du 29 janvier au 2 février, des "Portes ouvertes sur l'enseignement et la formation professionnels", avec l'objectif d'informer les jeunes postulant à l'acquisition d'un métier sur

les possibilités de formation offertes. La session de février accorde une importance particulière, selon la direction du secteur, aux spécialités relevant des domaines de l'agriculture, de la construction, des services et de l'artisanat, offrant, dans l'en-

semble, 9.000 postes de formation selon les deux modes résidentiel et d'apprentissage.

Sur cette offre globale de formation, 2.350 postes sont destinés aux femmes au foyer et 240 (formation qualifiante) au profit des femmes rurales (en association avec l'Office national d'alphabétisation pour adultes).

Le reste des offres de formation (5.800) est destiné aux maîtres artisans, selon le mode d'apprentissage.

Outre les structures du secteur, prennent part également à cette manifestation, les différents dispositifs dédiés à l'emploi de jeunes, en plus d'établissements privés de formation.

Des stands d'information ont été aménagés sur l'esplanade de la Maison de la culture, où des animateurs se chargent d'orienter et d'informer les jeunes sur les opportunités de formation qui leur sont offertes, ainsi que sur les conditions et modalités d'y accéder.

Pour rendre attractive cette manifestation, les organisateurs ont fait appel à de jeunes promoteurs dans divers créneaux pour exposer leurs produits et expériences dans le but de montrer la voie aux stagiaires et futurs porteurs de projets.

APS

CHUTE DE NEIGE À TIZI-OUZOU

Tension sur le gaz butane

Pénurie de gaz butane, coupures d'électricité, routes barrées et accidents de la circulation, c'est ce qui a caractérisé la wilaya durant la journée de lundi dernier. Après un mois de janvier qui a ressemblé en tous points de vue à un printemps, l'hiver a fait irruption brutalement ne laissant pas le temps aux gens de se préparer.

PAR LOUNES BOUGACI

La majorité des localités de la wilaya de Tizi-Ouzou a vécu une journée particulière lundi dernier à cause des chutes de neige de la veille. Ce qui a le plus engendré de désagréments à la population, c'est la pénurie de gaz butane qui a surgi subitement dans pratiquement toute la wilaya. Même dans le chef-lieu de wilaya ou dans les villes alimentées en gaz naturel, le gaz butane a fait défaut quarante-huit heures avant la journée de lundi.

Une bonne partie des citoyens a donc passé la journée de lundi dernier à faire la queue pratiquement jusqu'à 18 h pour avoir droit à ce produit indispensable en pareille période. C'est le cas d'Arezki D., directeur d'école, qui a d'abord vadrouillé durant une bonne partie de la matinée en se rendant dans les localités limitrophes à la sienne. Mais il a beau chercher, en vain. Retour alors à Boudjima où une longue queue s'est formée devant le dépôt situé au lieu dit Lakhmis. Il attend patiemment l'arrivée du camion livreur. Ce dernier ne fait son apparition qu'à 18 h. La même situation ou presque a été vécue un peu partout dans la wilaya. Des situations ayant donné lieu parfois à des scènes de



rixes ou d'échanges de propos peu amènes. C'est le cas au niveau du dépôt situé à la station d'essence Aït Benamara sur la RN 12 reliant la ville de Tizi-Ouzou à Drâa Ben-Khedda. Au moment de notre arrivée, une longue queue était toujours constituée et il ne restait qu'une quarantaine de bouteilles. Un client, dont le tour était arrivé, insistait pour prendre pas moins de dix-sept bouteilles. Chose que les vendeurs, aussi bien que les autres acheteurs, ont trouvé invraisemblable. « *J'ai un poulailler et je suis obligé de prendre une grande quantité de gaz, autrement les volailles vont mourir* », ne cesse-t-il de marteler. Un autre client lui rétorque, à fleur de nerfs : « *Moi, j'ai des bébés à la maison !* ». Il a fallu près d'une demi-heure pour que le propriétaire du poulailler accepte de concéder pour laisser à chacun la chance de ne pas repartir bredouille. La tension sur le gaz butane a été prévisible

car il est de tradition, qu'à chaque fois que la neige est annoncée par les services météorologiques, une bonne partie de la population est prise de panique pour la bonne et simple raison qu'après la neige, plusieurs routes sont systématiquement bloquées. Ce qui rend les déplacements et les approvisionnements difficiles ou carrément impossibles.

D'ailleurs, durant la journée de lundi passé, plusieurs accès étaient obstrués par la neige. C'est le cas dans les localités de Drâa El-Mizan, Aïn El Hammam, Ouadhias, Boghni, Ath Yenni, Bouzeguene, Iferhounene, Boudjima. La route qui mène de Tizi-Ouzou vers Bouira via la RN 34 était aussi impraticable. Quant aux établissements scolaires, ils n'ont pas du tout fonctionné dans toutes les régions concernées par les chutes de neige.

L. B.

A L'APPEL DE L'UGTA

Grève et marche hier

L'UGTA a appelé à une grève et une marche pour hier mardi à Tizi-Ouzou. La marche a démarré à dix heures à partir du siège de l'UGTA pour se diriger vers celui de la wilaya. Ces actions de protestation ont été initiées par l'Interprofessionnelle de la fonction publique rattachée à l'Union générale des travailleurs algériens, laquelle comprend la fonction publique dont la santé publique, l'éducation nationale, les collectivités locales, la formation professionnelle, les œuvres universitaires, la culture et la jeunesse et les sports.

Une réunion a regroupé les représentants de l'ensemble de ces secteurs le 16 janvier dernier sous l'égide de l'Union de wilaya UGTA ainsi que des Unions locales à l'effet d'examiner la situation socioprofessionnelle des travailleurs, à savoir les corps communs relevant des secteurs cités. D'emblée, l'interprofessionnelle « *relève avec regret l'ostracisme dont sont victimes les travailleurs des corps communs et ce, à travers les récentes revalorisations et classification à la césarienne qu'a connu la fonction publique* ». Par voie de fait, ajoute l'Interprofessionnelle, il ressort un relèvement insignifiant des salaires, un régime indemnitaire inconséquent ainsi que la promulgation d'un statut ségrégationniste pendu à la hâte. Selon l'UGTA, « *cette*

distorsion à l'égard du parent pauvre de la fonction publique incite les responsables de l'UGTA de Tizi Ouzou à faire de cette préoccupation l'excellence de ses priorités ». Dans une déclaration envoyée à la presse, l'UGTA souligne : « *Afin que nul n'ignore, l'interprofessionnelle de la fonction publique a décidé d'endosser et de mettre les dossards au départ de la compétition qu'attendent tous les travailleurs des corps communs pour la reconsidération et un ajustement à hauteur du préjudice pour*

que cette population vulnérable puisse recouvrer sa dignité et son émancipation sociale ».

L'UGTA de Tizi-Ouzou revendique ainsi l'abolition de l'article 87/bis de la loi 90/11, l'intégration des corps communs dans leurs secteurs respectifs, la confirmation des contractuels et vacataires, l'augmentation des salaires des corps communs et l'alignement du régime indemnitaire des corps communs aux corps spécifiques.

L. B.

DRÂA BEN-KHEDDA

Statu quo à la laiterie

Toutes les actions entreprises et autres initiatives sont restées vaines et les travailleurs de la laiterie de Drâa Ben-Khedda entament aujourd'hui leurs cent douzième jours de grève. C'est depuis le 9 octobre 2011 que cette usine est à l'arrêt. Depuis, les travailleurs de la laiterie de Drâa Ben-Khedda ne revendiquent qu'une chose, la renationalisation de leur entreprise. Ils jugent que le repreneur n'aurait pas respecté le cahier des charges. Avant-hier, une vingtaine de travailleurs de l'ex-Onalait a pris la décision de se détacher de leurs collègues en demandant la reprise du

travail. Pour se faire entendre, ces derniers ont observé un sit-in devant le siège de l'Union de wilaya UGTA. La position de cette dernière est plutôt favorable à la cessation de la grève même sans la satisfaction de la revendication des employés. Ces derniers, restent en revanche, déterminés à aller jusqu'au bout de leur revendication d'autant plus qu'ils sont soutenus dans leur combat par plusieurs partis politiques bien implantés dans la région à l'instar du Front des forces socialistes, le Parti des travailleurs et le Front de libération nationale. Des cadres de ces trois partis se sont

rendus à maintes reprises au niveau du siège où se trouve l'usine et où les travailleurs observent quotidiennement un sit-in afin de soutenir ces derniers. Il ne faut pas omettre de rappeler que, de son côté, le patron de la laiterie persiste et signe qu'il a respecté à la lettre tous les engagements qu'il avait pris quand il avait acheté l'entreprise en 2004. La commission d'enquête exigée par les travailleurs, seule à même de confirmer ou d'infirmer les propos tenus par les deux parties, n'est pas été diligentée. Et la grève, de ce fait, se poursuit.

L. B.

GRÈVE DE L'EX-ONALAIT

Le lait néanmoins disponible

En dépit de plus de trois mois de grève au sein de l'ex-Onalait de Drâa Ben-Khedda, le lait et ses produits dérivés sont disponibles et à profusion dans la wilaya de Tizi Ouzou, avons-nous constaté. Après quelques jours de perturbations ayant marqué le marché, les choses sont vite rentrées dans l'ordre puisqu'actuellement la situation en matière de distribution de lait et d'approvisionnement est tout à fait stable. Toutefois, il a été constaté une hausse du prix du lait en sachet qui est passé, dans la majorité des cas de 25 à 30 dinars. Une augmentation qui n'a pas influencé négativement sur les ventes.

MAKOUDA

Un lycéen édite un livre sur l'Histoire

En écrivant ce livre, Anis Bentayeb est sans doute le plus jeune écrivain algérien, dans la catégorie essais.

Le livre porte sur l'histoire de l'Algérie et sur pas moins de 200 pages, Anis Bentayeb invite le lecteur à revisiter différentes étapes de notre histoire ancienne et contemporaine. L'auteur a bouclé ses 17 ans le 24 janvier dernier.

Il a choisi l'Histoire pour s'exprimer car il n'a cessé de s'interroger si l'algérien connaissait ses origines amazighes mais aussi la glorieuse guerre d'Indépendance. Les différents chapitres de l'ouvrage reviennent sur l'Histoire de la Numidie, la période ottomane, la colonisation française, la guerre d'indépendance.

L'auteur offre aux lecteurs des notices biographiques des grandes figures ayant marqué l'histoire de l'Algérie à l'image de Kheirdine Barberousse, Ahmed Bey, Chérif Boubaghla, Fatma N Soumer, Mohamed El Bachir El Ibrahim, Zighoud Youcef, Krim Belkacem, Abane Ramdane et la liste est encore longue.

Le livre de Anis Bentayeb est en cours de traduction vers tamazight, nous a confié l'auteur lui-même. Sa sortie en tamazight est prévue pour le 20 avril prochain, à l'occasion de l'anniversaire de Printemps berbère.

L. B.

SOMALIE

Les shebab interdisent l'intervention de la Croix-Rouge

Les rebelles islamistes somaliens shebab ont annoncé lundi qu'ils interdisent au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de travailler dans les zones sous leur contrôle, ordonnant à l'organisation d'y cesser toutes ses activités. Les insurgés affiliés à Al-Qaïda ont indiqué dans un communiqué "avoir décidé de mettre un terme au contrat" avec le CICR, arguant que l'ONG avait distribué de la nourriture "avariée" et avait "accusé à tort les moudjahidine (combattants) d'entraver les distributions alimentaires". Le CICR était l'une des rares organisations humanitaires travaillant encore dans les zones du sud et centre somaliennes contrôlées par les shebab.

Mais l'ONG avait annoncé plus tôt dans le mois la suspension de ses distributions alimentaires dans ces régions, après le blocage de 140 camions d'aide destinée à 240.000 personnes dans les provinces du Moyen Shabelle, l'une de trois régions somaliennes encore en situation de famine selon les Nations unies, et de Galgadud. L'organisation maintenait tout de même d'autres activités dans ces zones touchées du sud et du centre somaliens, notamment des soins de santé et de l'accès à l'eau potable. Elle conserve par ailleurs le reste de ses programmes dans le pays.

Mais selon les rebelles islamistes, le CICR a "rompu (leur) confiance". Ils ont en mesure de rétorsion "brûlé près de 2.000 mètres cubes de rations expirées du CICR destinées à la distribution".

SÉNÉGAL

Les USA demandent à Wade de ne pas briguer un troisième mandat

Les Etats-Unis ont invité lundi le président Abdoulaye Wade, 85 ans, à "laisser la place à la prochaine génération" et donc à ne pas briguer un troisième mandat à la tête du pays, après contestation populaire de cette nouvelle candidature. "Nous respectons le processus politique et légal et le fait qu'(Abdoulaye Wade) soit autorisé à briguer un nouveau mandat mais le message que nous lui adressons reste le même : l'attitude digne d'un chef d'Etat serait de céder la place à la prochaine génération", a déclaré à la presse la porte-parole du département d'Etat américain, Victoria Nuland. "Cela serait préférable".

"Nous pensons que la démocratie sénégalaise est assez mûre pour se tourner vers la génération suivante", a-t-elle ajouté. Le Conseil constitutionnel sénégalais a autorisé dimanche soir la candidature du président Wade à la présidentielle de février. Elu en 2000, réélu en 2007, Wade se présente pour la troisième fois après plusieurs modifications de la Constitution.

La contestation de cette nouvelle candidature a entraîné de nouvelles violences avec deux morts lundi à Podor (nord), à la veille d'un rassemblement à Dakar de l'opposition faisant craindre des débordements.

R. I./ Agence

APRÈS LA VICTOIRE DU PARTI ISLAMISTE ENNAHDA

Les Tunisiens «marchent» contre l'intégrisme religieux

En Tunisie, le printemps arabe n'a pas eu que des effets positifs. Depuis la chute du dictateur Ben Ali et après la victoire du parti islamiste Ennahda aux élections pour l'Assemblée constituante, on assiste à une émergence de l'intégrisme et du fondamentalisme religieux, notamment des salafistes, qui tentent d'imposer leur loi, tandis que le gouvernement reste attentiste.

Éxaspérés par la situation, de nombreux Tunisiens n'ont pas l'intention de se laisser faire. Ainsi, le 28 janvier, était organisée à Tunis, la capitale, une grande manifestation pour les libertés, indique le site tunisien Business News.

Selon la police, 8 à 10.000 personnes ont tenu à marcher pour protester contre toute forme de violence et défendre les libertés et le processus démocratique. Tous les leaders de l'opposition ont participé à cette manifestation.

Cette Marche de la liberté s'est effectuée à l'initiative du Parti démocrate progressiste (PDP), rapporte Kapitalis. Cet appel fait suite à l'agression de journalistes et d'intellectuels devant le tribunal de Tunis, le jour du procès de la chaîne de télévision Nessma TV, mise en cause pour avoir diffusé en octobre dernier, *Persépolis*, un film de Marjane Satrapi. Les auteurs de ces violences sont des fondamentalistes religieux.

Outre les personnalités politiques (Ahmed Nejib Chebbi du PDP, Ahmed Brahim de l'Ettajdid, Iyed Dahmani...), de nombreux intellectuels étaient présents en tête de cortège, à l'image de l'écrivain Abdelaziz Belkhouja (qui est également membre du PDP).

Au cœur de la manifestation, on a pu entendre des chants patriotiques et certains entonnaient l'hymne national. «Emploi, liberté et dignité nationale», «Pour la défense des libertés», «Tounes horra horra, la khwanjia la rejiaâ» (Tunisie libre, sans



islamistes et sans réactionnaires), «Ôumala' alwahabia, hezzou yedikom âl khadhia» (Collabos des wahhabites, levez la main sur la cause) sont les slogans que l'on a pu

retrouver sur les banderoles brandies par les manifestants. Très présent dans la manifestation, le drapeau tunisien tient également une place très importante.

L'OLP À PROPOS DES RENCONTRES D'AMMAN :

«Tel Aviv seul responsable de l'échec»

Le gouvernement israélien est le seul responsable de l'échec des rencontres en Jordanie, a affirmé lundi l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), réitérant son rejet d'une reprise des négociations sans référence aux frontières de 1967 et au gel de la colonisation.

"Au vu des résultats des réunions d'Amman, le Comité exécutif de l'OLP considère le gouvernement israélien et lui seul comme entièrement responsable de leur échec", a affirmé cette instance de l'OLP au terme d'une réunion autour du président palestinien Mahmoud Abbas, dans un communiqué lu par son secrétaire

général Yasser Abed Rabbo. "Ces rencontres ont révélé l'insistance d'Israël à poursuivre les activités de colonisation et son refus d'une solution à deux Etats sur la base des frontières de 1967", a ajouté l'OLP. "La position de la direction palestinienne est inchangée : les négociations de paix doivent être fondées sur les lignes de 1967, l'arrêt de la colonisation et la libération des détenus palestiniens d'Israël", souligne le texte.

"La direction palestinienne finira dans les prochains jours d'étudier une série d'options politiques et pratiques afin de poursuivre la campagne qui a commencé à

l'échelle internationale", indique l'OLP, en allusion aux démarches d'adhésion à l'ONU.

La veille, la direction du Fatah, le mouvement de M. Abbas, avait réaffirmé que les négociations ne reprendraient qu'en cas de gel de la colonisation et d'acceptation par Israël des lignes de 1967 comme base de discussions. Une réunion du comité de suivi arabe est prévue le 4 février au Caire. Une série de cinq "rencontres exploratoires" en Jordanie pour examiner les perspectives de reprise des négociations de paix s'est achevée le 25 janvier sans résultat tangible.

EVENTUELLE CRISE HUMANITAIRE AU SOUDAN DU SUD

Le PAM tire la sonnette d'alarme

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a tiré lundi la sonnette d'alarme sur une éventuelle crise humanitaire qui risque de frapper le Soudan du Sud qui pourrait accueillir près d'un demi-million de réfugiés soudanais à cause de la montée des violences.

"Les chiffres sur lesquels nous nous basons pour nous préparer à une pire situation, se situent entre 300.000 et 500.000 personnes" qui pourraient se réfugier au Soudan du Sud, a déclaré à

Juba le directeur général adjoint du PAM, Ramiro Lopes da Silva. "Dans quelques mois, nous serons dans la saison de la faim, tant au Soudan qu'au Soudan du Sud, et l'impact sur ces populations est potentiellement très grave", a-t-il poursuivi, accusant le Soudan de "bloquer les convois d'aide d'urgence dans les régions frontalières avec le Soudan du Sud".

L'an dernier, selon des chiffres onusiens, plus de 350.000 Sud-Soudanais ont été contraints de fuir leurs domiciles

en raison des violences. Toujours d'après l'Onu, le pays a aussi vu affluer depuis juin quelque 80.000 réfugiés fuyant des combats au Soudan.

Selon M. Da Saliva, un millier de personnes arrivait chaque jour au Soudan du Sud la semaine dernière, et le PAM doit avoir pré-positionné toute son aide alimentaire pour cette année avant la fin du mois de mai, avant que la saison des pluies ne rende les routes impraticables.

FRANCE, SARKOZY PRESQUE CANDIDAT

Dernière salve de réformes

Nicolas Sarkozy a lancé, dimanche dernier, la dernière salve de réformes de son quinquennat, dont une hausse de TVA pour financer la protection sociale, à moins de trois mois d'une élection présidentielle à laquelle il entend participer.

Lors d'une émission à l'allure de quiz ou double retransmission par huit chaînes de télévision, le chef de l'Etat, à la traîne dans les sondages, visage grave, a débordé les questions sur sa candidature.

Mais à la fin de son intervention, essentiellement consacrée à des réformes censées enrayer le chômage et relancer l'économie française, il n'a laissé aucun doute sur ce qui n'est plus depuis longtemps qu'un faux suspense. "Si un jour je dois rentrer en campagne, à ce moment-là, je serai le candidat et parfois je peux en avoir l'impatience, tant je constate d'arrogance déplacée", a-t-il déclaré en attaquant implicitement le candidat socialiste François Hollande, favori des enquêtes d'opinion. Nicolas Sarkozy s'est efforcé de dissiper les rumeurs sur ses éventuels états d'âmes en se disant "très déterminé". Une détermination qu'il s'est attaché à illustrer en annonçant une mesure impopulaire, y compris dans son propre camp : le passage de la TVA de 19,6% à 21,2%, qui n'entrera cependant en vigueur que le 1^{er} octobre, soit cinq mois après l'élection présidentielle, a-t-il précisé. Cette mesure, complétée par une hausse de deux points de la Contribution sociale généralisée sur les produits financiers, permettra d'abaisser les cotisations sociales patronales pour améliorer la compétitivité des entreprises françaises, a expliqué le chef de l'Etat.

Décisions contestées

L'exonération de cotisations familiales des entreprises sera totale pour les salariés entre 1,6 à 2,1 Smic, puis dégressive jusqu'à 2,4 Smic. Cela concernera deux tiers des effectifs de l'industrie (82% dans l'automobile) et 97% dans l'agriculture.

Il s'est efforcé de répondre aux objections soulevées jusque dans la majorité contre la hausse de TVA en assurant qu'elle n'aurait pas d'incidence sur les prix et que le niveau en France de cet impôt indirect serait ainsi dans la moyenne européenne. Autre décision par avance contestée, notamment par les syndicats : les entreprises pourront conclure des accords sur des baisses de salaire ou sur le temps de travail avec leurs salariés, avec pour conséquence la fin de la semaine de 35 heures, si cela permet de sauver des emplois.

Les entreprises de plus de 250 salariés devront embaucher au moins 5% de jeunes en alternance et en apprentissage sous peine de lourdes sanctions, a ajouté Nicolas Sarkozy.

Pour remédier à la pénurie



de logement, qui fait flamber les prix de l'immobilier, les possibilités de construction seront partout augmentées de 30% pour les trois ans qui viennent. Nicolas Sarkozy a confirmé la mise en place d'une taxe sur les transactions financières de 0,1%.

Sarkozy attaque l'arrogance de Hollande

Les mesures annoncées seront soumises au Parlement ce mois-ci dans un projet de loi de finances rectificative où le gouvernement reverra à la baisse sa prévision de croissance pour 2012. Tout au long de son intervention, le chef de l'Etat a multiplié les piques contre François Hollande, qui a conforté son statut de favori lors de son discours du 22 janvier au Bourget, puis lors de la présentation de son programme. "Les Français sont très lucides. Ce qui les inquiète, c'est quand ils sentent qu'on leur raconte n'importe quoi sans aucune précision et qu'on leur propose des rêves à bon marché", a-t-il ainsi dit.

Il a loué, à plusieurs reprises, l'ancien chancelier socialiste allemand Gerhard Schröder, "un homme d'une grande qualité", dont il a pris les réformes pour modèle.

Réactions de la majorité et de l'opposition

L'intervention de Nicolas Sarkozy, dimanche 29 janvier au soir, à la télévision, a suscité de nombreuses réactions ; l'opposition a jugé que

celle-ci avait mis en lumière les échecs de son quinquennat, tandis que la majorité a salué le "courage" du chef de l'Etat.

L'intervention de Nicolas Sarkozy a suscité de nombreuses réactions ; l'opposition a jugé que celle-ci avait mis en lumière les échecs de son quinquennat. Réagissant à l'interview télévisée du président de la République, Martine Aubry, la première secrétaire du Parti socialiste a estimé qu'il avait l'air "un peu perdu". Selon elle, les mesures proposées "continuent avec l'austérité" et "vont accroître la précarité". "On nous propose de détruire le droit du travail (...) Les accords [compétitivité-emploi] ont déjà eu lieu, parfois avec succès. Mais à condition que la situation soit expliquée et comprise par les salariés. Là, on propose de faire baisser les salaires (...) C'est travailler moins pour gagner moins."

Martine Aubry, première secrétaire du Parti socialiste

Avec Nicolas Sarkozy, "c'est toujours la même chose (...) lui qui ne pense qu'à gagner de l'argent et à en faire gagner plus à ses amis, il nous explique qu'en France, les salariés sont trop payés", a expliqué Martine Aubry lors d'une conférence de presse au siège du PS. "Qu'il aille vivre avec un Smic et il verra ce que c'est !"

Les socialistes ont affirmé qu'il n'y aurait pas de hausse de la TVA si François Hollande est élu. "D'autres mesures seront mises en œuvre pour soutenir les secteurs qui en ont besoin et leur permettre de se battre au niveau international", a-t-il ajouté. Pour Manuel Valls, directeur de la communication de François Hollande, interrogé par *Le Monde* : "Nicolas Sarkozy a fait preuve d'une grande improvisation : on oscille entre des mesures techniques avec un impact incertain - sur le logement, par exemple - à des mesures de moyen terme qui sont injustes et inefficaces - la TVA sociale, en l'occurrence."

Najat Belkacem, également porte-parole de François Hollande, a utilisé l'humour, qualifiant l'intervention de M. Sarkozy d'"un entretien préalable de licenciement".

«Un triste et banal plan d'austérité»

Le candidat du Front de gauche, Jean-Luc Mélenchon, a dénoncé "une politique qui ne vaut rien de bon pour la France. Les mots utilisés ne sont qu'un habile enfumage d'un triste et banal plan d'austérité et de soumission aux exigences du capital financier". "Toutes les mesures d'allègement de charges et qui favorisent la finance sont d'application immédiate. Toutes celles qui pourraient, le cas échéant, peser sur ceux qui ont le plus les moyens de contribuer au bien commun sont reportées à après la prochaine élection présidentielle", a-t-il conclu.

"On hallucine complètement !" a lancé Jean-Luc Benhamias, vice-président du Modem. "Cela fait dix ans que M. Sarkozy est au pouvoir, dix ans que les problèmes se posent, que la dette publique augmente, et on découvre à 80 jours de l'élection présidentielle qu'il faut faire des mesures ? Mais pourquoi ne l'at-il pas fait avant ?", s'est-il interrogé. Eva Joly, candidate d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) à l'Elysée, a estimé que Nicolas Sarkozy "termine son mandat comme il l'a commencé, il protège les couches aisées et se préoccupe fort peu des souffrances des Français les plus modestes. Sous le prétexte fallacieux de lutter contre les délocalisations, Nicolas Sarkozy organise en pratique un transfert de plusieurs milliards des consommateurs aux entreprises, sans aucune contrepartie, affaiblissant au passage les collectivités locales", a-t-elle accusé.

«Sarkozy serait-il devenu boutiniste ?»

Marine Le Pen, candidate du Front national a réagi aux attaques que Nicolas Sarkozy a formulées contre elle : "Il m'a déterminé comme son véritable adversaire. Cela relève de l'anathème traditionnel qui ne veut strictement rien dire. Ce que je vois, ce sont les résultats de Nicolas Sarkozy, et ils sont pitoyables. Il cherche à tenter un coup de poker dans les mois qui précèdent l'élection présidentielle sans avoir le courage d'être candidat." Dominique de Villepin, également candidat à la présidentielle, a estimé lundi sur iTélé qu'il y avait de "bonnes idées" parmi les mesures annoncées par Nicolas Sarkozy mais a regretté que celles-ci "viennent trop tard". Pour le candidat souverainiste à l'élection présidentielle Nicolas Dupont-Aignan, l'intervention du chef de l'Etat "a tourné au fiasco". "Sarkozy serait-il devenu boutiniste ?", s'est de son côté demandé la présidente du Parti chrétien-démocrate, Christine Boutin. "Logement, jeunesse, TVA, taxe sur les transactions financières... : enfin des réformes structurelles, que j'appelle de mes vœux depuis longtemps", a-t-elle déclaré.

«Sincérité et lucidité» pour Valérie Pécresse

"Sincérité et lucidité, esprit de responsabilité, quel contraste entre les propositions d'aujourd'hui et celles de jeudi dernier" lors de l'intervention de François Hollande à la télévision, a de son côté salué la ministre du Budget, Valérie Pécresse. Le député UMP Lionel Luca a paru moins serein : "Nos militants s'impatientent, nos électeurs sont perplexes : tant que le patron n'est pas dans l'arène, vous n'avez pas la même âme", a déclaré le député de la Droite populaire, qui avait critiqué la hausse annoncée de la TVA. "Il faut que Nicolas Sarkozy ait la possibilité, en tant que candidat, d'expliquer cette réforme difficile".

MONOXYDE DE CARBONE

Le «sériel killer» de retour avec le froid

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz dangereux car incolore, inodore et se diffusant très rapidement à l'intérieur des logements.

Le monoxyde de carbone est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible tel que la gazoline, l'huile, le gaz naturel, le propane, le bois ou le kérosène.

Les appareils mal utilisés ou mal entretenus peuvent dégager une quantité dangereuse de CO et provoquer des intoxications.

L'intoxication au monoxyde de carbone, qui reste l'une des causes de décès accidentels par intoxication, fait chaque année de nom-



breuses victimes essentiellement du fait du non-respect de consignes élémentaires de prudence et de sécurité. Le monoxyde de carbone est fixé par l'hémoglobine des globules rouges, ce qui perturbe le transport d'oxygène aux cellules de l'organisme. L'oxygénation

des tissus se trouve donc diminuée. Le monoxyde de carbone, gaz incolore et inodore, entraîne :

- soit une intoxication brutale et aiguë, avec maux de tête, vertiges, nausées, perte de connaissance.

- soit une intoxication insidieuse et chronique, se manifestant par des maux de tête, des nausées et une grande fatigue.

Les causes de la propagation du monoxyde de carbone sont :

- appareil encrassé ou mal réglé. Le monoxyde de carbone est dégagé par toute combustion incomplète de substance carbonée (fuel, gaz, mazout, pétrole, essence, charbon, bois...). Les accidents domestiques, collectifs ou individuels, sont dus au mauvais réglage ou au mauvais entretien de chaudière, chauffe-eau, chauffage d'appoint, cheminée ou poêle à charbon.

- mauvaise aération. Le calfeutrage excessif des ouvertures et le confinement empêchent l'évacuation du monoxyde de carbone qui refoule alors à l'intérieur du logement.

- vétusté des appareils. Utilisation incorrecte des appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés de façon continue) ou utilisation d'appareils non conçus pour être utilisés à l'intérieur des locaux (braseros, groupes électrogènes).

DANGERS DU CO

Des effets très graves et irréversibles

Le monoxyde de carbone provient de toute combustion, notamment d'un foyer, d'un foyer au gaz ou d'une fournaise. Par exemple, les véhicules en marche dans les garages attenant aux résidences produisent beaucoup de monoxyde de carbone.

Pourquoi le gaz est-il dangereux ?

Le monoxyde de carbone prend la place de l'oxygène dans le sang. Il peut prendre des jours, voire même des mois, à quitter complètement notre système. La meilleure façon de rééquilibrer le tout est de donner un apport important d'oxygène.

Quels en sont ses dangers dans les résidences ?

Comme les résidences sont de plus en plus hermétiques, il devient difficile de se débarrasser de ce gaz, surtout en hiver. Une courte exposition au gaz n'est pas nécessairement dangereuse. Toutefois, plus l'exposition se prolonge, plus les risques pour la santé augmentent.

Comment peut-on détecter la présence de monoxyde de carbone ?

Il est impossible de constater la présence de ce gaz inodore et incolore, à moins d'être muni d'un avertisseur de monoxyde de carbone.

Où installer l'avertisseur de monoxyde de carbone ?

Il est préférable d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison et au sous-sol si nécessaire (présence d'une source de monoxyde de carbone), ainsi que près de la porte donnant accès au garage. Fait à noter : le monoxyde de carbone se répand également dans l'air. L'avertisseur peut donc être installé dans le haut comme dans le bas d'une pièce.

Le saviez-vous ?

Le mauvais entretien d'un échangeur d'air peut causer un incendie. Nettoyez-le régulièrement, surtout s'il est situé dans le grenier. Les filtres des modèles récents s'enlèvent facilement. Reportez-vous au manuel du fabricant pour connaître les fréquences de nettoyage.

Quels sont les appareils à risques ?

Les appareils domestiques utilisant pour la production de chaleur ou de lumière des combustibles divers tels que bois, charbon, mazout, gaz naturel, ou gaz liquéfié (butane, propane), sont tous susceptibles, si les conditions de leur

fonctionnement ne sont pas idéales, de produire, du fait d'une combustion incomplète de ces combustibles, du monoxyde de carbone (CO). Il s'agit d'un gaz très toxique, incolore, inodore et d'autant plus insidieux que sa densité par rapport à l'air étant voisine de 1, il se mêle parfaitement à l'atmosphère ambiante.

Ses effets sur l'organisme :

Le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant en provoquant une privation en oxygène des tissus et une détérioration irréversible des cellules les plus fragiles (cerveau, cœur). Les risques pour la santé en fonction de la concentration en monoxyde de carbone dans l'air peuvent être ainsi décrits (troubles observés après un séjour d'une heure dans l'atmosphère polluée) :

- une concentration de monoxyde de carbone dans l'air équivalente à 0,02% provoque des maux de tête, vertiges, vision floue, fatigue, nausées ;
- une concentration de 0,1% provoque les mêmes symptômes, une faiblesse des jambes, une impossibilité de marcher et un état de somnolence ;
- une concentration de 0,15% provoque une syncope ;
- une concentration de 0,20% provoque un risque de décès.

Prévention

Les appareils susceptibles de produire du monoxyde de carbone et de générer des accidents sont surtout des chauffe-eau et des appareils de chauffage (essentiellement à gaz ou à charbon, mais aussi à bois et à fioul) ; il faut y ajouter les groupes électrogènes utilisés dans des locaux fermés (caves par exemple) ainsi que les gaz d'échappement des véhicules.

Pour tous les appareils, "dix commandements" sont impérativement à respecter :

- 1 - Leur installation et leur entretien périodique ne peuvent être confiés qu'à des professionnels qualifiés.
- 2 - Les ouvertures d'aération ne doivent jamais être obstruées (au moyen de journaux, plastiques, etc.). Elles doivent être disposées et aménagées de manière qu'il n'en résulte pas de courants d'air gênants pour les occupants.
- 3 - Les conduites d'évacuation des fumées ne doivent pas être obstruées : nécessité de ramonnages périodiques.
- 4 - Le fonctionnement à l'extrême ralenti des appareils à charbon quand la température est douce, notamment en début ou en fin d'hiver et pendant les périodes de redoux est toujours extrêmement dangereux.
- 5 - Tous les appareils doivent être utilisés conformément aux "notices usager" fournies obligatoirement par le fabri-

cant et qui seules prévoient un usage conforme à la norme s'appliquant au type d'appareil concerné.

6 - Les chauffe-eau non raccordés (à l'extérieur par un conduit) sont destinés uniquement à un usage intermittent.

7 - Les arrêts intempestifs d'un appareil pourvu de dispositifs de sécurité (notamment chauffe-eau à gaz, butane ou propane) sont le signe soit d'un encrassement ou d'une détérioration de l'appareil, soit d'un défaut de ventilation de la pièce où il est installé : ce dispositif ne doit pas alors être mis hors service, mais l'intervention d'un professionnel s'impose.

8 - Les appareils mobiles de chauffage d'appoint (fonctionnant au butane, propane ou au pétrole) ne doivent être utilisés que dans des pièces convenablement ventilées et par intermittence.

9 - Tout appareil de chauffage non réglementaire doit être proscrié et notamment : les panneaux radiants ou radiateurs de camping à butane destinés uniquement à un usage à l'extérieur ; la rampe de four à gaz allumée, porte ouverte, pour chauffer la cuisine ; le pot de fleurs retourné sur un brûleur de cuisinière ; les poêles à catalyse à essence, réchauds à pétrole, braseros, etc.

10 - Ne jamais faire fonctionner un moteur de voiture dans un garage fermé.

NB - Attention aux décolleuses de papier peint fonctionnant au gaz : elles doivent être munies d'un dispositif de protection de flamme et d'un système de sécurité coupant le gaz dès que le taux de CO atteint la concentration limite autorisée et utilisées dans les pièces bien ventilées.

Que faire en cas d'accident ?

- Aérer les locaux.
- Arrêter les appareils pouvant être en cause.
- Reconnaître l'intoxication par monoxyde de carbone grâce aux symptômes suivants : maux de tête, grande fatigue, vertiges et nausées. Si ces symptômes atteignent notamment toute une famille (et/ou des animaux domestiques), il faut penser systématiquement à une intoxication au monoxyde de carbone. Ces symptômes sont malheureusement souvent confondus avec ceux de troubles digestifs (indigestion) ou hépatiques (foie). A un stade plus avancé, l'intoxication entraîne des vomissements, une phase d'altération de l'humeur et du jugement puis une perte de connaissance. Les capacités de mémorisation sont également très affaiblies. La phase ultérieure comporte des troubles neurologiques, cardiovasculaires et musculaires avec possibilité de séquelles graves.

DOCTEUR DJAMEL EDDINE OULMANE AU MIDI LIBRE :

«Toute source de flamme produit du monoxyde de carbone»

Le monoxyde de carbone est une substance incolore, inodore et particulièrement toxique qui tue sournoisement. Le docteur Oulmane nous rappelle, dans cet entretien qu'il nous a accordé, les dangers liés à ce gaz qui ne cesse de faire des victimes de par le monde y compris dans notre pays. Il insiste, notamment, sur les mesures préventives à prendre pour limiter les dégâts. Suivons ses propos.



ENTRETIEN RÉALISÉ PAR OURIIDA AIT ALI

Midi Libre : Le monoxyde de carbone est un gaz qui résulte de la combustion d'une flamme. Lorsque celle-ci brûle, tout en absorbant l'oxygène dans la pièce, elle dégage du monoxyde de carbone. Cela dit, si une personne se trouve dans une pièce non aérée et que la flamme émet ce gaz toxique, elle risque la mort en quelques minutes.

Pour éviter un tel sort, peut-on connaître les sources qui dégagent du monoxyde de carbone ?

Djamel Eddine Oulmane : Tout appareil à combustion est une source qui dégage du monoxyde de carbone. Et lorsqu'il n'y a pas des conduites d'évacuation adaptées qui évacuent ce monoxyde de carbone dehors, un accident est vite arrivé. Nous avons le chauffe-bain, les appareils de chauffage à gaz butane, le

kanoun —pour les personnes qui se chauffent avec des appareils rudimentaires à bois ou au charbon— la cuisinière, même si ce genre d'accident arrive rarement dans la cuisine, étant donné que c'est une pièce généralement bien aérée. Il ne faut pas aussi oublier de rappeler que plusieurs accidents sont dus au chauffe-bain. Un appareil dont il est formellement interdit de placer dans les salles de bain car c'est purement suicidaire.

Pourquoi le chauffe-eau placé dans la salle bain est particulièrement dangereux ?

Parce que généralement cette pièce est petite et en plus, lorsqu'on prend un bain, on ferme la porte, donc on se retrouve cloîtré dans cet espace qui contient une source de combustion où souvent des personnes y décèdent, d'autant plus que lorsqu'on prend son bain on se relaxe, il y a une baisse de vigilance et on ne se rend pas compte qu'on est en train de partir. Le monoxyde de carbone pénètre dans les poumons, passe dans les petites alvéoles, dans les alvéoles et là il va y avoir un échange gazeux entre le sang et l'air. D'habitude, le sang

lorsqu'il arrive dans les alvéoles, il prend de l'oxygène pour justement aller oxygéner les cellules du corps. Et lorsque ces cellules ne sont pas oxygénées survient alors la mort. Aussi, lorsque le cerveau est irrigué avec du sang non oxygéné cela peut faire des dégâts parfois irréversibles.

Après combien de temps cette asphyxie des cellules peut causer des dégâts ?

Si le cerveau n'est pas irrigué pendant 2 minutes, en cas de noyade ou d'étouffement par exemple, cela peut laisser des dégâts irréversibles à la victime même si elle venait à survivre. Mais lorsqu'on se trouve dans une pièce où on respire du monoxyde de carbone, la mort ne survient pas immédiatement, cela peut aller de 15 à 20 minutes, car dans cette pièce, il y a encore un peu d'oxygène et d'azote. Mais on commence à mourir lentement.

Comment peut-on réagir devant une personne victime d'asphyxie ?

En effet, quelques gestes d'urgence avant l'arrivée des pompiers peuvent sauver la victime. Si vous êtes là, il faudra l'évacuer immédiatement dehors dans un endroit aéré. Si la personne ne respire plus, il faudra effectuer un massage cardiaque et la respiration artificielle. Et

c'est pour ces raisons-là que j'insiste pour que tout un chacun apprenne les premiers soins ; ces gestes qui peuvent sauver des vies humaines en attendant l'arrivée des pompiers.

Quels conseils pouvez-vous donner aux lecteurs dans ce sens ?

D'abord et avant tout, comme nous l'avons dit précédemment, pas de chauffe-eau dans la salle de bain. Il est obligatoire de le placer dans une pièce où il y a un échange d'air ou les fenêtres sont ouvertes : cuisine, loggia, véranda, etc. Un plombier ne doit jamais, sous aucun prétexte, accepter de placer cet appareil dans les salles de bain. Autre chose, vérifiez toujours tout le long des conduites d'évacuation si elles ne sont pas saturées par des déchets : sachet, branches d'arbre, nid de oiseau... particulièrement en début d'autonomie.

Ce qu'il faut également dénoncer, ce sont ces appareils contrefaits vendus en toute quiétude et qui ne possèdent aucune norme de sécurité. On demande aussi aux gardiens ou agents de sécurité dans les chantiers d'être très vigilants. En effet, en hiver, ils s'enferment dans des baraques et se chauffent avec les moyens de bord : une tabouna, du charbon, du bois, d'anciens chauffages à gaz butane qu'il faudra absolument interdire car souvent utilisés dans des lieux où il n'y a aucune aération. Dans notre pays, on trouve encore, malheureusement, des personnes qui utilisent ce moyen de chauffage qu'il faudrait pourtant interdire, car très dangereux. Enfin, rappelons que toute source de flamme produit du monoxyde de carbone, ce monoxyde de carbone ne doit pas être respiré et pour ne pas être respiré, il faut aérer.

O. A. A.



MAROC, FESTIVAL
DU COURT METRAGE DE TISSA

Plaidoyer pour le développement durable

"Le cinéma au service du développement durable" constituera le thème du 5^e Festival du court-métrage de Tissa (province de Taounate, nord du Maroc) qui aura lieu du 23 au 26 février prochain avec la participation de plusieurs artistes et critiques du 7^e art représentant notamment le monde arabe. Organisée par l'Association "Club cinéma et culture de Tissa" en collaboration avec le Centre cinématographique marocain (CCM), cette manifestation culturelle verra la projection de films maghrébins, asiatiques et africains, ont annoncé les organisateurs. Le Festival prévoit également des tables rondes sur le cinéma ainsi que des expositions d'art plastique et de photos. La précédente édition avait connu la participation de cinéastes représentant, outre le Maroc, le Japon, la Chine, la Corée du Sud et la Thaïlande.

TETOUAN, FESTIVAL
DU CINÉMA MEDITERRRÉNÉEN

18^e édition en mars prochain

Le 18^e Festival international du cinéma méditerranéen de Tétouan (nord du Maroc) se tiendra du 24 au 31 mars prochain avec la participation de 16 pays du pourtour méditerranéen pour la projection de plusieurs films et documentaires, ont annoncé les organisateurs.

Douze longs-métrages, 15 courts-métrages et 12 documentaires sont prévus dans l'édition de cette année qui sera marquée par un hommage à de grands noms du cinéma du bassin méditerranéen. Ce rendez-vous cinématographique annuel sera également marqué par des tables rondes traitant du cinéma et des mouvements sociaux dans le monde arabe, et par plusieurs thématiques notamment "Le cinéma à l'ère du numérique". Lors de la précédente édition, deux films algériens *Essaha* (La place, 2010), de Dahmane Ouzid dans la catégorie long-métrage et *Garagouz* (2010) d'Abdenour Zahzah dans le genre court-métrage avaient été récompensés par le jury du Festival. Le premier avait obtenu la "Mention spéciale du jury", tandis que le second avait reçu le "Prix spécial du jury" du festival qui avait décerné le Grand Prix au long-métrage marocain *La mosquée* du réalisateur Daoud Oulad Sayed. Outre le grand prix du Festival (prix de la ville de Tétouan), les films en compétition se disputeront les récompenses suivantes: Prix spécial du jury, Prix de la meilleure d'interprétation masculine, Prix de la meilleure interprétation féminine et Prix du public.

Créé en 1985 par un groupe de cinéphiles réunis dans l'Association des amis du cinéma de Tétouan, le Festival international du cinéma méditerranéen de Tétouan s'est fixé pour objectifs la promotion et la mise en valeur des cinématographies des pays de la Méditerranée.

APS

ALGER, INSTITUT CULTUREL FRANÇAIS

Cycle cinématographique autour de la Palestine

L'institut français d'Alger propose, durant plusieurs jours, au cours de ce mois de février un cycle cinématographique autour de la Palestine. Un hommage à ce peuple délesté de ses terres, ruiné par les sionistes soutenus par les puissances occidentales.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Le cycle débutera le 15 février de 18h30 à 20h30 avec le long métrage *Blague à part* de Vanessa Rousselot.

Au cours de son voyage la réalisatrice Vanessa Rousselot, va découvrir une réalité inconnue au-delà des murs qui entourent la Cisjordanie. Convaincue que l'humour ne connaît pas de frontières, une jeune réalisatrice se lance dans une aventure inédite : partir en Palestine à la recherche de l'humour. Puis le mercredi d'après, le 22 février sera consacré au film de Elia Suleiman avec le *Le Temps qui reste*. Ce film est inspiré des carnets personnels du père d'Elia Suleiman et commence lorsque celui-ci était un combattant résistant en 1948.

Mêlant des souvenirs intimes le réalisateur dresse le portrait de la vie quotidienne de ces Palestiniens qui sont restés sur leurs terres natales et ont été étiquetés "Arabes-Israéliens", vivant comme une minorité dans leur propre pays. *Le Temps qui reste*, est la preuve éclatante de l'impact que les cinéastes palestiniens continuent d'avoir sur la scène cinématographique mondiale. Méditation subtile et presque silencieuse sur la situation qui a transformé des millions de Palestiniens en déplacés dans leur propre patrie, *Le Temps qui reste* est aussi pour Suleiman l'occasion de réfléchir sur lui-même. Le film s'inspire du journal intime de son père et des lettres que sa mère écrivait aux membres de sa famille forcés de quitter le pays après la création de l'État d'Israël, en 1948. Le titre fait référence "aux Palestiniens qui sont restés dans leur pays mais qui vivent comme s'ils en étaient absents", explique le cinéaste. *Le Temps qui reste est la chronique d'un présent absent. Il parle également de moi dans le sens où, quel que soit l'endroit où je me trouve, je suis un étranger.* Effectivement, Suleiman apparaît souvent à l'écran comme une présence fantomatique silencieuse assistant à diverses



scènes. Le style cinématographique utilisé par le réalisateur pour explorer le conflit pourrait être décrit comme minimaliste, voire évasif. "L'histoire est toujours discutable et contestable", déclare-t-il. "Je ne veux pas dire : C'est ainsi que les choses se sont passées."

La musique joue également un rôle important dans le film. L'histoire se déroule quelque part entre les longs silences, les rues vides et les sons familiers du Moyen-Orient d'aujourd'hui : les rythmes de la techno, qui pourraient être des coups de feu, les klaxons et les mélodies moyen-orientales. "C'était la première fois que je faisais un film sur le passé et une épopée englobant plusieurs générations, et j'ai dû trouver un langage cinématographique pour montrer comment était la vie à ces époques", précise Suleiman. "Je voulais créer un monde cinématographique qui ne transmettrait pas de message mais toucherait le spectateur avec une émotion."

Enfin la dernière projection qui sera proposé sera pour le mercredi 29 février avec deux documentaires *Palestine Palestine* et *Réminiscence d'un voyage en Palestine* de Dominique Dubosc. *Palestine Palestine* se déroule dans un pays occupé depuis des décennies, un couple de marionnettistes continue d'apporter un peu de joie de village en village. Les enfants rient, peut-être encore inconscients de la gravité de la situation. Le volet central est consacré à la visite du camp de réfugiés de Dheisheh. « Une déclaration d'amour en images faite à tout un peuple », l'avait qualifié Télérama.

Quant à *Réminiscence d'un voyage en Palestine*, l'histoire se déroule en juillet 2002. Le dessinateur Daniel Maja est invité en Palestine par le consulat de France à Jérusalem et le ministère palestinien de la Culture, pour relancer un projet d'écoles de dessin à Ramallah et à Ghaza.

K. H.

AUDITORIUM DE LA RADIO ALGÉRIENNE, RÉCITAL DE CHRISTIAN LEOTTA

Le pianiste italien charme son public

Le pianiste Italien, Christian Leotta, a donné un concert lundi à l'auditorium de la Radio algérienne organisé par l'Institut culturel italien d'Alger en collaboration avec la Radio nationale. Devant un public de connaisseurs venu en nombre respectable, Christian Leotta a présenté des sonates sélectionnées de l'œuvre des compositeurs Domenico Scarlatti et Ludwig van Beethoven.

Le virtuose a commencé le piano à l'âge de 7 ans, il a poursuivi ses études au conservatoire "G.Verdi" de Milan et a terminé son parcours de formation à la "Tureck Bach research foundation" d'Oxford puis à la faculté des lettres de l'université de Milan. Christian Leotta est actuellement considéré comme un spécialiste des compositions de Beethoven. Il sillonne les scènes du monde entier pour donner des



récitals qu'il maîtrise à la perfection. Le public algérois, pourtant pas très habitué à la musique classique, a très vite adhéré à l'exécution impressionnante des mouvements des sonates de Domenico Scarlatti en première partie du concert.

Après l'entracte, le pianiste présente des mouvements de sonates de Beethoven dont la célèbre *Hammerklavier* qu'il a exécutée de mémoire sans aucune partition gagnant ainsi l'admiration du public.

Christian Leotta a reçu en 2004 une médaille de la part du président Italien Carlo Azeligo Ciampi pour l'exécution de l'intégrale des 32 sonates pour piano de Beethoven, et le public d'Alger a eu droit ce soir à un aperçu du génie du pianiste dans le cadre des rencontres musicales de l'Institut culturel italien.

APS



ACCUSÉ

levez-vous !



VIOLENCE CONJUGALE

Les coups et les... couleurs... (2e partie et fin)

Résumé :

Djamel et son épouse se rendent chez la famille de cette dernière pour assister à une fête familiale.

Ce que Djamel avait vu était tout simplement inimaginable pour lui. Lamia, la jeune femme avec qui il vivait depuis presque une année, avait mis une robe noire qui montrait la moitié de ses épaules. Et ce n'était pas tout. Cette robe était si serrée qu'elle moulait son corps, si bien que tous les regards des hommes étaient braqués sur elle. Djamel ne savait plus où se mettre. Il baissa la tête, farfouilla dans ses poches, sortit son portable, fit semblant d'avoir reçu un appel, s'excusa auprès du groupe d'hommes et s'éloigna. Une fois seul, il émit un long soupir et se mit à réfléchir. Il se sentait lâche, avili, écrasé, humilié. Puis, il se dit que de toutes les manières, il n'avait rien à faire chez les cousins et les cousines de sa femme. Bien qu'il ne soit que 18h, il décida de rentrer chez lui, convaincue que sa femme n'aurait pas besoin de lui puisqu'elle était en compagnie de sa famille. Si elle voulait rentrer, un de ses frères pourrait la ramener.

Vers 22h, Lamia téléphona à Djamel.

- Mais où es-tu Djamel ?

- A la maison....

- Mais pourquoi !

- Pourquoi ? Tu oses me demander pourquoi ? Mais tu es complètement idiote, Lamia...

- Je te jure Djamel que je ne sais pas ce qui s'est passé pour que tu sois en colère.

- Tu ne sais pas ce qui s'est passé ? Très bienQuand tu reviendras je te l'expliquerai.

- Ah ! Vraiment, tu es périmé...

- Quand tu reviendras nous verrons qui est périmé.

- Quand je reviendrai ? Tu parles comme si tu n'as pas l'intention de venir pour me ramener à la maison.

- Effectivement... reviens par tes propres moyens.

- Mais qu'est-ce que je t'ai fait ? Explique-toi...

- Maudits soient tes parents et le jour où je t'ai rencontrée !

C'est vers 22h que Lamia revint à la mai-



son, accompagnée par son frère cadet qui n'entra pas à la maison.

Djamel s'étant dit qu'il était tard, il jugea inapproprié de s'expliquer avec sa femme sur ce qu'il considérait comme étant une mauvaise conduite. Il se contenta d'ouvrir la porte et de retourner au salon pour continuer à regarder la télévision. Ce fut Lamia qui entama les hostilités :

- Qu'est-ce que tu t'a pris de quitter la fête sans même m'avertir ?

Djamel serra les dents :

- Ecoute, va dormir... Nous en reparlerons demain matin...

- Non ! Nous allons en parler maintenant.

- Puisque tu y tiens... Tu veux savoir pourquoi je suis parti ? Eh bien, parce que j'avais

honte de ma femme qui s'était habillée comme une prostituée...

Lamia en guise de réponse éclata de rire.

- Ah ! Mon cher, Djamel...Tu ne connais rien en habillement...

- L'habillement consiste à s'habiller de cette manière-là ? Comme pour inviter tous les hommes à te faire des propositions indécentes ?

- Mais qui va me faire une proposition ? Tout le monde sait que je suis mariée...

- Et tout le monde doit se dire que ton mari ne vaut rien parce qu'il laisse sa femme se parader à moitié nue...

- Mais non, idiot, je n'étais pas nue... j'étais habillée comme les stars américaines...

Djamel vit rouge.

- Et en plus, tu me traites d'idiot...

Il allait ajouter quelque chose et le téléphone de sa femme sonna de nouveau.

Elle répondit. C'était sa mère. Et pour que son mari sache que c'était sa mère qui l'avait appelée, elle activa le haut-parleur.

- Oui, maman, je suis arrivée...

- N'oublie pas demain...il faut que vous venez tous les deux, demain, avant 15h pour que nous partions en cortège...

- Oui, maman...

- Au fait... ta robe a fait sensation... Mets-la demain aussi...

- D'accord, maman.

Djamel écarquilla les yeux.

- Elle parle de la robe que tu as portée ce soir ?

- Oui, elle a plu à tout le monde sauf à toi.

- Parce que idiote que tu es, tout le monde veut se moquer de vous, sauf moi qui suis ton mari.

- Un mari idiot ! lâche Lamia en fermant son portable

Cette fois-ci c'en était trop. Djamel donna une gifle à Lamia, mais celle-ci comme si elle s'y attendait, se saisit de sa main et la mordit de toutes ses forces. Djamel hurla puis aveuglé par la colère se mit à la frapper de toutes ses forces lui aussi, utilisant ses poings et ses pieds. Pendant une trentaine de secondes, il était comme sous l'emprise d'une folie furieuse. Ce n'est que lorsque Lamia eut cessé de crier et qu'elle s'était évanouie qu'il avait réalisé que ses coups dépassaient tout entendement.

La soirée, le couple la passa à l'hôpital où les parents de Lamia finirent par se rendre à leur tour.

Tout le monde se retrouva au tribunal d'Alger, il y a quelques jours. Djamel était là pour divorcer, Lamia pour déposer plainte contre lui pour coups et blessures ayant entraîné la mort du fœtus qu'elle portait.

Le tribunal a requis contre le jeune mari trois ans de prison ferme et 20 millions de centimes de dédommagements. Et avec en prime la destruction d'une famille qui n'avait pas fini de se construire.

Tout cela pour une robe !

K. A. (fin)

ESCROQUERIE

L'appartement de l'infirmière (2e partie et fin)

Résumé :

Lakhdar, 45 ans, est intéressé par l'achat d'un F3 se trouvant à Baïnem, coûtant à peine 390 millions.

Le lendemain vers 14h, Omar et Lakhdar se rendirent à l'hôpital de Beni-Messous où les attendait la dame qui voulait vendre son appartement et à qui Omar avait téléphoné pour l'avertir de leur arrivée. Ils la trouvèrent devant le portail de l'hôpital. Après une brève discussion, les deux hommes apprirent que l'infirmière avait fini son service et tous les trois se rendirent à Baïnem.

Lakhdar était si séduit par l'appartement qu'il se mit à saliver de désir mais il avait comme un doute qu'il voulut lever en posant quelques questions à l'infirmière :

- Mais pourquoi veux-tu vendre cet appartement à ce prix-là ?

- Parce que tout d'abord cet appartement moi je l'ai eu pour rien. Mon mari m'a quitté et il me l'a laissé. Moi, 390 millions me suffisent largement pour acheter un petit appartement à l'intérieur du pays... A Alger, j'étouffe... Et puis là où je vais, je travaillerai peut-être la terre de mes parents avec mes frères

et mes cousins ! J'en ai marre des malades et de leurs microbes... Maintenant, mon frère, si tu veux acheter, donne-moi la somme que j'en réclame... sinon, je vais voir d'autres clients...

- Non... j'achète...

- Je t'avertis, mon frère, je suis pressée...

- Pas de problème... je vais chez moi et je te ramène 70 millions de centimes et demain je retirerai de la banque 30 millions... je te les donnerai...le reste une fois que nous aurons établi les papiers chez un notaire.

Et il en fut ainsi.

Le lendemain, la dame encaissa cent millions de centimes et remit à Lakhdar le double des clés de l'appartement avec la promesse de se rencontrer dans une semaine pour se rendre chez un notaire.

- Je dois me rendre chez mes parents à Bouira pour ramener l'acte de propriété de l'appartement. J'en profite pour prendre un congé de quelques jours.

Mais il s'écoula plus de dix jours sans que la dame ne réapparaisse. Lakhdar se dit qu'elle avait dû être retenue par quelques

obligations de dernière minute. De toutes les manières, il avait les clés de l'appartement et il pouvait en disposer à tout moment. Comme l'infirmière tardait à revenir, Lakhdar se rendit à l'appartement et quelle ne fut sa surprise lorsqu'il y trouva un vieil homme en train d'y effectuer quelques réparations. Il lui demanda ce qu'il faisait là et il apprit que l'appartement lui appartenait et qu'il se préparait à le louer à quelqu'un d'autre après la fin de contrat qui le liait à l'ancienne locataire.

- Comment ? cet appartement n'appartient pas à une infirmière de l'hôpital de Beni Messous ?

- Infirmière ? répéta le vieil homme. Non. Elle travaille à Beni Messous mais comme femme de ménage... Ne me dis pas qu'elle te l'a vendu...

L'affaire atterrit au tribunal de Bir Mourad-Rais, puis tout récemment à la Cour d'Alger. Verdict final : Un an de prison avec sursis pour la femme de ménage de l'hôpital de Beni Messous avec remboursement des 100 millions pris à sa victime et une amende de 50 mille dinars.

K. A.

FOOTBALL, EQUIPE NATIONALE

Le keeper, casse-tête de Halilhodzic

S'il y a une question qui préoccupe le plus en ce moment le premier responsable technique de l'équipe nationale de football, Vahid Halilhodzic, ce serait bien le poste de gardien de but numéro 1 de l'équipe nationale, cela à moins d'un mois du match face à la Gambie à Banjul.

PAR MOURAD SALHI

A lors que le compte à rebours a bel et bien commencé pour la rencontre aller Gambie-Algérie, prévue le 29 février prochain à Banjul, capitale de la Gambie, le coach national, le Bosnien Vahid Halilhodzic, se trouve toujours à la recherche d'un portier numéro 1.

En effet, après avoir supervisé la plupart des joueurs de l'équipe nationale qui évoluent dans les différents championnats étrangers et algérien, le sélectionneur national doit vite remédier à cette faille. Lui qui a donné l'impression de ne pas trop savoir où donner de la tête, n'a devant lui que quelques jours pour trancher définitivement cette question. Si lors de sa dernière conférence de presse Halilhodzic a soulevé la difficulté des conditions dans lesquelles se jouera le match face à la Gambie et les aléas de la préparation de son équipe, il doit bien réfléchir à ce poste de gardien de but qui devient une urgence. Dans l'entourage de l'équipe nationale, on



laisse entendre que le staff technique songerait à se passer des services de portier du CSKA Sofia, Raïs Mbolhi, le gardien numéro 1 des Verts depuis la Coupe du monde 2010 en Afrique du Sud. La raison en est toute simple, Mbolhi n'est plus à son niveau habituel. Il ne donne plus satisfaction à son coach. Le gardien Mbolhi se trouve depuis plus de trois mois déjà sans aucun match officiel. Son dernier match était celui de la Coupe, le championnat de Bulgarie a pris fin en novembre passé, et reprendra ses droits le 25 février prochain, ce qui veut dire que Mbolhi n'aura que quatre jours avant cette rencontre très importante du 2^e tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2013. C'est vrai que l'absence de Raïs Mbolhi lors de la prochaine sortie des Verts sera une surprise de taille, mais cela

ne semble pas trop gêner le premier responsable technique, puisqu'il déjà lancé une opération de supervision. Il a vu Faouzi Chaouchi à Bologhine lors de la première journée retour du championnat national de Ligue 1 face à la JS Kabylie, mais, précise-t-il, « aucune décision n'a été prise puisque Chaouchi n'a pas été beaucoup sollicité pendant cette rencontre par les joueurs de la JSK ». « Et puis, ajoute-t-il, Chaouchi doit changer son comportement s'il veut faire une carrière

d'un grand gardien ». Hier, les membres du staff technique ont suivi deux matches de la 18^e journée de Ligue 1. Hassane Belhadj s'est déplacé à El Harrach où il devait superviser le portier de l'USM Harrach, Azzedine Doukha lors du match face au MC Saida, alors que Halilhodzic a fait quant à lui le déplacement à Béjaïa pour assister à la rencontre qui a mis aux prises la JSM Béjaïa et l'ES Sétif. Le coach national devait superviser le gardien de la formation de la Vallée de la Soummam, Cédric Si Mohamed Michaël Belkacem Fabre, le gardien de but du Racing, qui a été appelé une seule fois en équipe nationale, sera fort probablement dans le viseur du sélectionneur national, sans oublier le gardien de l'USMA Mohamed-Lamine Zemmamouche. **M. S.**

HANDBALL, SALAH BOUCHEKRIOU :

«L'Algérie jouera sans complexe»



La sélection algérienne de handball (messieurs) "n'aura rien à perdre" et abordera "sans complexe" le tournoi qualificatif aux Jeux Olympiques 2012 (JO-2012) de Londres, prévu du 6 au 8 avril en Espagne, face à des équipes huppées de la petite balle que sont l'Espagne, la Serbie et la Pologne, a indiqué mardi le sélectionneur national, Salah Boucekriou. "Ce sera très difficile. Des trois groupes de qualification aux JO, le groupe de l'Algérie est le plus difficile. Ça va nous servir de préparation, nous n'avons rien à perdre et nous jouerons sans complexe. J'espère seulement que nous garderons le même état d'esprit et jouerons jusqu'à la dernière minute de chaque rencontre, quel que soit le résultat. Nous allons donner tout ce qu'on a", a déclaré Salah Boucekriou à l'APS. Initialement, l'Algérie, vice-championne d'Afrique, devait évoluer dans le groupe 1 qui aurait dû se dérouler au Danemark en présence du pays organisateur, de la Hongrie et du

vice-champion d'Europe. Mais après le sacre européen du Danemark, dimanche, les Scandinaves, vice-champions du monde, ont composté leur billet directement pour le rendez-vous olympique. De ce fait, l'Espagne, en sa qualité de 3^e au Mondial-2011, a hérité de l'organisation du groupe 1 du tournoi pré-olympique. Les coéquipiers d'Omar Benali affronteront également la Serbie, vice-championne d'Europe sur son sol, et la Pologne (8^e mondiale). Invité à donner son avis sur les adversaires de l'Algérie, l'entraîneur du sept national a estimé que ce sont des équipes "de haut niveau" qui jouent bien au handball. "Outre le fait qu'elle évoluera sur son sol, l'Espagne a toujours joué les premiers rôles, que ce soit au championnat du Monde ou au championnat d'Europe (elle a pris la 4^e place à l'Euro-2012). Elle sera favorite. La Serbie est vice-championne d'Europe, je peux même dire vice-championne du monde vu le haut niveau de l'Euro. Quant à la Pologne, elle reste une grande équipe qui a battu le Danemark, champion d'Europe, à l'Euro. Ce sera très difficile, ce sont trois équipes de haut niveau", a-t-il jugé.

Boucekriou face au casse-tête des pros

Le sélectionneur national, qui a décidé de poursuivre sa mission à la tête des Verts après avoir annoncé son départ, rencontrera quelques difficultés pour préparer ce tournoi pré-olympique, notamment pour faire venir en sélection les joueurs

professionnels. "Les professionnels évoluant en France ont un programme chargé, ce sera difficile de les avoir, d'autant plus que la France, en sa qualité de championne du monde, est qualifiée pour les JO-2012, donc le championnat de France n'observera pas de trêve. L'absence des pros va perturber quelque peu notre préparation", a-t-il regretté. "J'ai programmé un premier stage fin février. Quant aux joueurs locaux, je vais essayer de les regrouper deux jours par semaine afin d'assurer un travail continu", a-t-il conclu. Deux autres tournois pré-olympiques se dérouleront en même temps : l'un aura lieu en Suède en présence du pays organisateur, 4^e mondial, de la Hongrie, 7^e mondial, du Brésil, vice-champion des Jeux Panaméricains 2011 au Mexique et de la Macédoine (5^e à l'Euro-2012), alors que l'autre tournoi se déroulera en Croatie avec la participation des Croates (5^e au Mondial-2011 et 3^e à l'Euro-2012), de l'Islande (6^e mondiale), du Japon, vice-champion asiatique et du Chili, 3^e aux Jeux Panaméricains. Les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les JO-2012, prévus du 27 juillet au 12 août à Londres. Six pays ont déjà assuré leur participation au tournoi olympique masculin de handball, à savoir la Grande-Bretagne (pays organisateur), la France (championne du monde), le Danemark (champion d'Europe), la Tunisie (champion d'Afrique), la Corée du Sud (champion d'Asie) et l'Argentine (champion des Amériques).

APS

MC SAIDA

Mustapha Heddane nouvel entraîneur

L'entraîneur Mustapha Heddane est le nouvel entraîneur du MC Saida (L1/Algérie) de football, après avoir conclu un accord dans ce sens avec le président du Mouloudia, Mohamed Khaldi, au terme de leur entrevue lundi soir à Alger, a-t-on appris mardi auprès de l'intéressé. "Je suis officiellement le nouvel entraîneur du MCS.

Je me suis entendu avec le président du club pour signer un contrat jusqu'à la fin de saison, avec objectif de sauver cette formation de la relégation", a déclaré à l'APS, l'ancien entraîneur nationale des sélections jeunes. Heddane succède à Toufik Rouabah qui a jeté l'éponge samedi dernier à l'issue du match face au CA Batna (1-1), laissant son équipe à la 15^e et avant dernière place au classement général. "Je sais que le MCS est dans une situation peu reluisante, mais cela ne m'empêche pas de faire de mon mieux pour lui éviter le purgatoire.

J'essayerai, grâce à mon expérience, d'aider le club à se maintenir parmi l'élite", a-t-il espéré. Le technicien algérois, qui a entraîné lors d'une partie de la phase aller l'O Médéa (L2/Algérie), sera installé dans ses nouvelles fonctions dès mercredi. Il supervisera sa nouvelle équipe mardi après midi à l'occasion de son déplacement au stade du 1^{er} Novembre de Mohammadia (Alger), pour y affronter l'USM El Harrach, pour le compte de la 18^e journée du championnat.

CESENA

Ghezal dans le viseur de Levante

L'attaquant international algérien de Cesena (Serie A), Abdelkader Ghezal, est sur les tablettes du club espagnol de Levante qui voudrait le recruter ce mardi, dernier jour du mercato hivernal, ont rapporté des médias italiens. Selon la chaîne de télévision Sportitalia, les deux équipes ont discuté du transfert de Ghezal, 27 ans, qui serait sur le point de quitter l'Emilie Romagne pour l'actuel quatrième de la Liga espagnole. Cesena et Levante se sont échangé, lundi soir, des fax pour faire avancer l'opération, ajoute-t-on de même source. La presse italienne spécialisée a indiqué, mardi, que Cesena voudrait vendre Abdelkader Ghezal ou Antonio Candreva pour pouvoir s'attacher les services de Mario Alberto Santana, sociétaire de Naples.

STADE BRESTOIS

Brahim Ferradj opéré prochainement

Le défenseur international algérien du Stade Brestois, Brahim Ferradj, sera opéré du genou incessamment, suite à une blessure contractée samedi soir à l'occasion de la réception du Paris SG (0-1), en match comptant pour la 21^e journée du championnat de Ligue 1 française, rapporte mardi la presse locale.

Forfait pour le reste de la compétition, Ferradj souffre d'une rupture partielle d'un ligament d'un genou, précise la même source. L'international algérien est revenu à la compétition à l'occasion de cette rencontre, après une absence de six mois pour cause de grave blessure au genou.

Brahim Ferradj avait été sélectionné, pour la première fois, par l'ancien sélectionneur national, Abdelhak Benchikha, à l'occasion du match face au Maroc, disputé le 4 juin 2011 à Marrakech, pour le compte de la quatrième journée des qualifications de la CAN-2012.

Cuisine

Soupe aux légumes à l'ail et au piment



Ingrédients :

4 carottes
3 tomates
3 petits poivrons rouges
3 courgettes
6 gousses d'ail
750 ml d'eau + 500 ml eau minérale
Piment d'Espelette
Sel, poivre du moulin

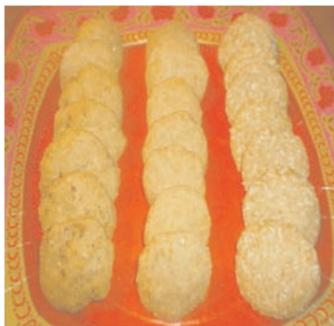
Déco :

Dés de carottes crues
Persil frais
Piment d'Espelette

Préparation :

Eplucher les carottes. Peler et épépiner les tomates, épépiner les poivrons ainsi que les gousses d'ail. Retirer les extrémités des courgettes, couper tous les légumes en morceaux grossiers. Jeter les morceaux de carottes dans une marmite contenant 750 ml d'eau bouillante salée. Au bout de 5 minutes de cuisson, ajouter les autres légumes et l'ail. Laisser cuire 35 minutes à couvert. Mixer les légumes avec l'eau de cuisson, et en ajoutant 500 ml d'eau minérale. Saler et poivrer au goût, ajouter du piment d'Espelette, bien mélanger. Au moment de servir, décorer de petits dés de carottes crues et de feuilles de persil, saler, donner deux tours de poivre et parsemer d'une pointe de couteau de piment d'Espelette.

Tuiles



Ingrédients :

2 blancs d'œuf
50 g de farine
200 g d'amandes effilées en poudre
200 g de sucre glacé
Zeste de citron

Préparation :

Mélanger dans un saladier les amandes effilées, le sucre glacé tamisé, la farine tamisée, le zeste de citron, ajouter les blancs d'œuf et mélanger délicatement avec une spatule.

Disposer à l'aide d'une cuillère des petits tas espacés sur une plaque à four beurré, aplatir les tas en forme ronde avec le dos d'une cuillère. Faire cuire dans un four préchauffé à 220°C jusqu'à ce que les bords prennent une belle couleur dorée.

POUR UNE PEAU RAYONNANTE

Utiliser une eau florale

Obtenus par un procédé de distillation, ces hydrolats riches en principes actifs végétaux s'invitent dans nos cosmétiques pour rendre la peau rayonnante. Voici quelques trucs pour bien utiliser votre eau florale !

La choisir selon le type de peau :

Un ou deux "pschitt !" dans le creux de la main mélangés à une dose de crème de jour, ou de masque, optimisent les actions de leurs ingrédients avec un petit plus "soin". En effet, chaque eau florale apporte un bénéfice à l'épiderme. La lavande régule les peaux mixtes, la fleur d'oranger est hydratante et la rose clarifie les teints ternes.

Véritable tisane de la peau :

Ces eaux ont toutes des vertus calmantes, voire anti-inflammatoires. En appliquer quelques gouttes sur les aisselles ou les jambes va permettre d'apaiser le feu du

rasoir. Ou encore, après une journée au soleil, placez le flacon quelques minutes au réfrigérateur puis brumiser le visage juste après le démaquillage. Et comme elles sont naturellement déminéralisées, nul besoin de se tamponner après en avoir vaporisé, car la peau absorbe l'eau florale sans risque de dessèchement.

Avant le soin de nuit

Vaporisez l'eau sur un disque démaquillant et passez doucement de la zone médiane du visage vers l'extérieur. Atout supplémentaire : elle prépare la peau à recevoir le soin de nuit et à mieux faire pénétrer les actifs appliqués.

Dans l'eau de bain

L'eau florale neutralise les effets desséchants du calcaire en créant une barrière protectrice sur la peau. Ajoutez l'équivalent de quatre à six dés à coudre dans l'eau de son bain. Ou alors, avant la douche, vaporiser un peu d'eau dans le creux de la main et masser généreusement le corps.

Des aisselles fragiles

Vaporiser un peu d'eau florale avant l'application du déo permet de protéger cette zone des irritations parfois provoquées par les alcools ou encore les sels d'aluminium contenus dans certaines formules. Enfin, pour les accros à la pierre d'alun, elle facilite son application et laisse un léger parfum



frais très agréable.

Après la pose de fond de teint

En remplaçant la traditionnelle eau thermale par l'eau florale, beaucoup moins asséchante. Posez le fond de teint, puis vaporisez à bout de bras un nuage sur tout le visage et laissez sécher. En favorisant l'hydratation de la peau, l'eau florale assure au maquillage une plus longue tenue.

VIE PRATIQUE

Amidonner efficacement une dentelle

Les dentelles jouent un grand rôle dans la décoration d'un maison. Malheureusement, elles se défont facilement et sont fragiles. Pour qu'elles empèsent efficacement, il faut les rendre un peu plus raide et pour ce faire suivez ces quelques techniques.

Technique d'empesage

L'empesage consiste à accorder à un linge un peu de raideur. Pour ce faire, faites dissoudre dix morceaux de sucre dans un litre d'eau. Lorsque c'est fait, prenez votre dentelle et mettez-le dans cette préparation. Laissez se reposer pendant quelques minutes et séchez les dentelles à l'air libre.

Pour un meilleur résultat

Le séchage doit se faire à plat sinon gardez-



les sur la forme que vous souhaitez obtenir. Vous verrez que cette astuce est efficace. Plus vous laissez la dentelle dans l'eau

sucrée, plus votre dentelle sera raide. Essayez avec plusieurs dentelles pour obtenir plus de résultats.

Trucs et astuces

Rénover une fermeture éclair



Si votre fermeture éclair est difficile à actionner, enduisez-la de mine de crayon, ou d'un peu de paraffine. Votre fermeture éclair glissera de nouveau facilement.

Adoucir des serviettes



Pour redonner à vos serviettes devenues rêches toute leur douceur, faites-les tremper 8 à 10 heures dans de l'eau chaude, avec un peu de vinaigre.

Ouvrir un bocal récalcitrant



Plongez quelques instants le couvercle dans de l'eau bouillante et ouvrez-le en utilisant un torchon.

Améliorer l'efficacité de votre balai



Faites tremper votre balai toute une nuit dans de l'eau froide salée. Vaporisez un peu de produit à vitre le lendemain sur la brosse du balai. Efficacité optimale garantie !

Seal

papa ne vivra plus à la maison

Pour annoncer leur rupture au monde, Seal et Heidi Klum ont publié un communiqué officiel. Le même copié-collé que l'on trouve chez toutes les célébrités, disant qu'ils ont encore beaucoup de respect de l'autre, qu'ils s'aiment encore beaucoup... Il ne leur restait plus qu'à expliquer tout ça à leurs enfants de 2 ans à 7 ans et demi. Papa Seal et maman Heidi ne vivront plus dans la même maison mais seront toujours là pour eux. Quoiqu'il arrive...



Avril Lavigne

c'est beau l'amour

Voilà l'une des ruptures amoureuses les plus courtes de l'histoire des ruptures amoureuses ! Avril Lavigne, qui s'est séparée de Brody Jenner ce mois-ci, serait de nouveau avec lui. Ce n'est pas officiel, bien entendu.

Ce n'est pour l'instant qu'une rumeur née sur le simple fait que la chanteuse ait été vue en train de dîner avec son ex en tête à tête, dans un restaurant. C'est clair, qu'une rencontre de ce genre ne peut pas vraiment être qualifiée de platonique.

Avril Lavigne n'était sûrement pas là pour rendre sa brosse à dent à Brody Jenner...



Amel Bent

fashion victim

Amel Bent est au courant des bons plans, c'est sûr ! La preuve elle a été la première à se rendre à la boutique Forever 21 au centre commercial Vélizy 2. C'était elle qui inaugurerait la bou-



tique. Une inauguration qui a été un véritable succès. A 10 h, la chanteuse était sur les lieux. Elle a visité la boutique, s'est extasiée (comme toutes les fashionistas), a signé des autographes puis a fait des photos aux côtés de ses nombreux fans. C'est le premier magasin que l'enseigne Forever 21 ouvre en France. On imagine que ça va être l'émeute tous les jours...

Miranda Kerr

wonder woman australienne

Miranda Kerr a du style, l'ange de Victoria's Secret n'a plus rien à prouver concernant son sens du style.

Pourtant, une fois de plus, le top modèle nous séduit avec une couverture de magazine bluffante.

Miranda Kerr pose pour le Grazia Australia dans une tenue de Wonder Woman très sexy. Pour l'occasion, Miranda Kerr porte un minbody.

Son diadème de Wonder Woman dégage joliment son visage. La top australienne tend fièrement un drapeau de son pays derrière elle. Décidément, Miranda Kerr fait une bien jolie ambassadrice.



Olga Kurylenko

étourdissante

Olga Kurylenko a fait sensation lors du défilé de haute couture, Elie Saab.

La James Bond girl charme par sa grâce et son port de tête altier. Sa longue robe crème drapée lui donne un petit côté déesse antique. Avec une pièce maîtresse aussi sophistiquée l'accessoirisation se fait minimaliste : une minaudière coordonnée et une paire de boucles d'oreille dévoilée par sa coiffure stricte. Olga Kurylenko s'offre le luxe de prendre la pose avec un make-up nude.



Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	06h22
Dohr	13h01
Asr	15h49
Maghreb	18h11
Icha	19h34

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*

N° 1485 | Mercredi 1^{er} février 2012

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.

0777.10.49.42
0550.18.37.57

MÉTRO D'ALGER

Arrêt partiel du trafic hier



Un arrêt partiel du trafic sur la ligne 1 du métro d'Alger a été observé hier matin, indique dans un communiqué la société RATP-El Djazaïr, chargée de l'exploitation de cette ligne.

Selon RATP El-Djazaïr, la suspension du trafic pendant presque une heure, de 6h46 à 7h40, sur une partie de la ligne 1 a été dictée par mesures de sécurité suite à "la détection d'une anomalie sur un train".

"A 6h46, à la sortie de la station de métro les Fusillés, le conducteur de la rame numéro 7 du métro a demandé la coupure du courant de traction après avoir détecté une anomalie sur son train", indique le

communiqué sans donner de précisions sur cette anomalie. Les mesures d'exploitation ont été immédiatement déclenchées par le superviseur du poste de commande centralisée conformément à la réglementation de sécurité ferroviaire, a-t-elle ajouté.

Ces mesures ont porté notamment sur la mise en œuvre d'un service d'exploitation partiel entre la station Tafourah-Grande Poste et la station 1er Mai, et l'évacuation des voyageurs des deux rames se trouvant sous tunnel vers la station des Fusillés.

La société chargée de l'exploitation du métro a affirmé, à ce titre, qu'une équipe d'intervention a été

dépêchée à 7h22 sur place pour réparer l'équipement en cause et le trafic a pu reprendre quelques minutes plus tard sur toute la ligne.

"A 7h 40, après s'être assuré que toutes les conditions de sécurité du service sont remplies, le superviseur du poste de commande centralisée, autorise la reprise du trafic sur la ligne entière", souligne la même source.

Pendant toute la durée de l'incident, l'ensemble des voyageurs a été informé et rassuré par les agents de l'exploitation, assure la RATP El Djazaïr qui présente ses excuses à sa clientèle pour les désagréments occasionnés par cet incident.

MONOXYDE DE CARBONE

4 nouvelles victimes à Tébessa



Quatre personnes ont péri dans deux accidents distincts dans la nuit de lundi à mardi, à Tébessa, et deux autres se trouvent dans un état grave, à la suite de l'inhalation de monoxyde de carbone, a-on appris auprès de la Protection civile.

Un père de famille de 52 ans et ses deux enfants

âgés de 5 et de 14 ans ont été découverts sans vie dans leur domicile situé au quartier Trab Zahouani, au nord du chef-lieu de wilaya, après avoir inhalé des émanations de monoxyde de carbone dégagées par un réchaud à gaz défectueux. La mère (40 ans), retrouvée sans connaissance, se trouve

dans un état grave.

Le second accident a eu pour théâtre, lundi soir également, la cité Emir-Abdelkader, au centre de Tébessa où une femme de 45 ans est décédée dans les mêmes circonstances tandis que son époux (54 ans) a été évacué en urgence, dans un état grave à l'hôpital.

Une enquête a été ouverte par les services de la Sûreté de wilaya pour déterminer les circonstances exactes de ces deux accidents.

Onze personnes au total, victimes d'émanations de gaz carbonique, ont été secourues par les éléments de la Protection civile depuis le début du mois de janvier courant dans différentes localités de la wilaya de Tébessa.

LE MONDE DE LA PRESSE EN DEUIL

Mohamed Zaaf n'est plus

Encore une fois, la mort a frappé et encore une fois elle emporte avec elle l'un de nos meilleurs journalistes éditorialistes. Tel Molière qui s'effondra sur scène, notre confrère, père et l'un des doyens de la presse, Mohamed Zaaf est tombé devant le portail de la Maison de la presse. Emporté par une crise cardiaque, Ami Mohamed s'apprêtait à accomplir son devoir, comme à chaque fois, d'un pas rassurant, d'une force tranquille, en attendant avec soif les lignes qu'il offrait à ses lecteurs, nous les premiers. Tu nous manqueras énormément.



Ton espace dans la presse écrite est irremplaçable. Ancien journaliste (correspondant) à la ANSA (agence italienne de presse) et EFE (agence espagnole de presse), Mohamed Zaaf était un fervent défenseur de la cause sahraouie. Il

s'était déplacé plusieurs fois dans les camps de réfugiés sahraouis à Tindouf pour être non seulement aux côtés du peuple sahraoui mais aussi pour montrer à l'opinion nationale et internationale les véritables souffrances d'une population chassée de ses territoires pour avoir dit non au colonialisme.

Sur le plan interne, le défunt militait avec ardeur, à travers ses écrits et sa chronique (N'Autre vision), en faveur de la paix civile, de la réconciliation et de la liberté d'expression.

K. H.

Avis de décès

Le Jeune Indépendant a l'immense douleur d'annoncer le décès de son chroniqueur et ami **Mohamed Zaaf**, à l'âge de 66 ans, survenu hier suite à un arrêt cardiaque.

Le défunt sera inhumé aujourd'hui au cimetière El Kettar (Porte supérieure, attendant à l'escalier public menant vers Bab El-Oued) après la prière du Dohr.

La levée du corps se fera du domicile familial, sis à 6 rue de l'Intendance, Basse Casbah, à proximité de l'ancienne daïra de Bab El-Oued.

A Dieu nous appartenons et à lui nous retournons.

Condoléances

Réda Mehigueni, gérant du *Midi Libre*, **Sihem Henine**, directrice de publication et l'ensemble de l'équipe du journal, très affectés par le décès de leur confrère **Mohamed Zaaf**, présentent à la famille du défunt leurs condoléances les plus attristées et l'assurent en cette douloureuse circonstance de leur profonde compassion. Qu'Allah le Tout Puissant accorde au défunt Sa Sainte Mésirécorde, agréé ses bienfaits sur terre et l'accueille en Son Vaste Paradis.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

MAWLID ENNABAOUI

La journée du 5 février chômée et payée

A l'occasion du Mawlid Ennabaoui, la journée du dimanche 12 rabie el aoual 1433, correspondant au dimanche 5 février 2012, sera une journée chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, a indiqué mardi un communiqué du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Sont

également concernés les personnels des collectivités locales, entreprises commerciales, industrielles, artisanales et agricoles, y compris le personnel payé à l'heure ou à la journée.

Les personnels exerçant en travail posté sont, toutefois, tenus d'assurer la continuité du service, précise la même source.

ATTENTAT CONTRE LE PALAIS DU GOUVERNEMENT Les auteurs demain devant les Assises d'Alger

Le procès de dix-huit individus, dont neuf en fuite, impliqués dans l'affaire de l'attentat à l'explosif qui avait ciblé le 11 avril 2007 le palais du Gouvernement, aura lieu jeudi devant le tribunal criminel près la Cour d'Alger. L'attentat avait fait 20 morts et 222 blessés.

Selon l'arrêt de renvoi, les accusés,

dont Abdelmalek Droukkel, appartiennent à un groupe terroriste actif dans la région de Thénia wilaya de Boumerdès relevant d'Al Qaida au Maghreb islamique (Aqmi). L'attentat contre le palais du Gouvernement avait été perpétré simultanément avec un autre attentat à l'explosif contre le siège de la sûreté urbaine de Bab Ezzouar.